

Chantal Gevrey

PETITE PLANÈTE, GRANDS DÉFIS

L'ÉQUILIBRE GÉOPOLITIQUE

Dossier n° 5

© Chantal Gevrey 2012

Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur

PETITE PLANÈTE, GRANDS DÉFIS

Dossier n° 1 – L’ABC de la géographie : la discipline et ses outils

Dossier n° 2 – Le milieu physique et les ressources

Dossier n° 3 – La question démographique

Dossier n° 4 – Le développement économique

Dossier n° 5 – L’équilibre géopolitique

Dossier n° 6 – L’environnement : La Terre, un héritage en péril ?

Chacun des dossiers n° 2 à 6 (le dossier n° 1 constituant une introduction à la discipline) de l’ensemble *Petite planète, grands défis* aborde l’une des grandes problématiques de notre époque, sous l’angle de la géographie – une dimension souvent méconnue et pourtant essentielle des questions d’actualité, car les faits se situent non seulement dans le temps mais aussi dans l’espace.

Initialement conçu sous la forme d’un manuel pour le cégep, plus particulièrement adapté au cours « Initiation à la carte du monde », le projet de publication a été abandonné par l’éditeur peu avant la date prévue pour la parution, soit avril 2012. La rédaction proprement dite était alors pratiquement terminée, mais il restait beaucoup à faire. J’aurais trouvé dommage, cependant, de ne pas partager le matériel déjà disponible, car le contenu informatif demeure pertinent et actuel, susceptible d’intéresser un large public – étudiant ou non.

À quoi s’attendre, en tant qu’utilisateur ?

- Il s’agit d’un ouvrage d’initiation, qui s’en tient à un aperçu de base des questions abordées. Des études de cas (rubrique « Sous la loupe »), ainsi que des liens occasionnels vers des dossiers disponibles sur le Web, permettent d’approfondir davantage certains sujets.
- Les éléments à caractère strictement pédagogique ont été retirés, la perspective n’étant plus celle d’un outil d’enseignement dans le cadre d’une classe.
- Afin de respecter la *Loi sur le droit d’auteur*, les hors-textes ne figurent que sous la forme de liens vers les sites d’où ils proviennent. À l’exception des schémas et tableaux dont je suis l’auteure, les illustrations n’ont donc pas été « traitées » comme elles le seraient dans un livre (simplification, harmonisation, traduction, et autres adaptations) et surtout, il est impossible de prévoir jusqu’à quand un lien demeurera actif. Elles sont donc données à titre plutôt indicatif.
- Les exemples fournis tiennent compte de la situation mondiale jusqu’au 4 juillet 2013, date de la dernière mise à jour. Au-delà, il vous appartiendra d’adapter le propos au besoin.

Conditions d’utilisation

L’accès à ce fichier est libre et gratuit, en vue d’une utilisation personnelle ou pédagogique uniquement. Toute reproduction, modification, rediffusion ou utilisation à des fins commerciales est strictement interdite. Il ne peut être hébergé, en totalité ou en partie, sur un autre site que celui de l’auteure, ni intégré à d’autres fichiers, même avec mention de l’auteure, à moins d’une autorisation formelle de sa part.

Pour citer ce dossier : Chantal Gevrey. « Dossier n° 5 – L’équilibre géopolitique », *Petite planète, grands défis*, [pdf], 2012, p. xx, <http://www.petiteplanetegrandsdefis.com>, (date de consultation).

<http://www.petiteplanetegrandsdefis.com>

<http://www.chantalgevrey.com>

PETITE PLANÈTE, GRANDS DÉFIS

L'équilibre géopolitique

Des symboles de la paix mondiale

Photos

Diaporama : «Le siège des Nations Unies», Monuments, New York, ONU, visite et photos, *New York Tout compris*, s.d., [En ligne], <http://www.newyorktoutcompris.fr/monuments/onu-organisation-des-nations-unies.html> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Sarah BK. «La paix victorieuse», Siège des Nations Unies, New York Statues, *Routard.com*, mai 2012, [En ligne], http://www.routard.com/photos/new_york/147975-siege_des_nations_unies.htm (Page consultée le 2 juillet 2013)

Table des matières

1	Les bases de l'analyse géopolitique	6
1.1	Les théories géopolitiques	6
1.2	Les concepts centraux de la géopolitique	6
1.3	Les ensembles géopolitiques	8
2	Un équilibre planétaire en mutation	20
2.1	D'un ordre mondial bipolaire à un ordre multipolaire	20
2.2	Les organisations internationales et régionales	21
2.3	L'évolution géostratégique des grandes puissances	23
2.4	Les régions arctiques, patrimoine mondial ou nouvel espace de rivalité ?	29
	Sous la loupe...	
-	Un coup d'œil sur les frontières canadiennes	32
-	Les États insulaires du Pacifique : l'importance des frontières maritimes	44
-	La Chine : les ondes concentriques de l'Empire du milieu	47
	Pour aller plus loin	50
	Bibliographie	51

Les peuples s'enracinent dans un territoire sur lequel ils aspirent à exercer un plein contrôle. Ils s'efforcent aussi éventuellement de propager leur culture et d'étendre leur influence. Ils entrent ainsi en concurrence pour la possession des richesses naturelles, des meilleurs espaces agricoles, des voies de passage essentielles à la poursuite de leurs objectifs. Certains peuples parviennent à en dominer d'autres, qui voudront ensuite s'affranchir. La carte politique d'une époque résulte de l'équilibre qui s'établit momentanément entre les puissances en cause. La géopolitique analyse les fluctuations des rapports de force à l'intérieur d'un espace géographique déterminé. Il existe tout de même encore des espaces plus ou moins vacants, comme les régions polaires, espaces qui ne sont pas pour autant dénués d'intérêt géopolitique. Par ailleurs, la globalisation des marchés, l'évolution des armements et l'univers numérique rendent plus difficile l'exercice de la souveraineté d'un État sur son territoire, tout en permettant à son pouvoir de s'exercer au-delà des limites nationales. Cependant, les États demeurent et évoluent.

Après la Deuxième Guerre mondiale, des organismes supranationaux ont été créés dans le but d'encadrer les relations internationales et de garantir la paix, dans le contexte d'un affrontement idéologique (guerre froide) entre deux blocs, pouvant évoluer à tout moment vers la guerre nucléaire. Puis l'éclatement du modèle mondial bipolaire de la guerre froide, à la fin du XX^e siècle, a favorisé l'affirmation de leaders régionaux autour desquels s'articulent de nouvelles sphères d'influence. L'émergence de puissances économiques comme la Chine est l'un des facteurs importants de ce rééquilibrage géopolitique planétaire. Le réchauffement climatique en est un autre, dont nous ne constatons pas encore pleinement les effets. À cet égard, la défense de la souveraineté canadienne dans l'Arctique illustre bien les enjeux du changement amorcé. Par ailleurs, les superpuissances autrefois antagonistes de la guerre froide n'ont pas renoncé à leurs ambitions. Aujourd'hui comme hier, seules comptent pour un État les conditions qui garantissent sa sécurité, sa prospérité, et si possible sa domination.

Dans ce dossier, nous présenterons d'abord les principes à partir desquels se définissent et évoluent les entités politiques, à différentes échelles spatiales, puis nous nous attarderons à la question des frontières et à leur pertinence dans un monde de plus en plus décloisonné. Enfin, nous examinerons les formes et les conséquences de ce nouvel équilibre géopolitique multipolaire.

1 Les bases de l'analyse géopolitique

La géopolitique s'intéresse aux relations entre le pouvoir et le territoire existant, qu'il s'agisse de groupes d'États (blocs idéologiques ou économiques), des relations entre un État et les minorités qui y sont englobées ou même de questions purement locales comme l'opposition de résidents à la disparition d'un espace vert. Ces relations ne sont cependant plus aussi étroitement liées à un territoire qu'autrefois, comme en témoigne le poids croissant des médias électroniques et des réseaux sociaux virtuels dans la formation de contre-pouvoirs de portée locale ou mondiale. Le phénomène *Wikileaks* et les révolutions arabes en constituent des exemples. On peut se demander si le territoire politique, comme le territoire économique, n'est pas en voie de se dématérialiser. Mais les faits politiques s'inscrivent dans un espace donné – un espace que certains groupes vont jusqu'à fortifier – et leur évolution marque cet espace.

1.1 Les théories géopolitiques

Au IV^e siècle av. J.-C., Aristote expliquait les attitudes et les comportements des sociétés par les caractéristiques du climat : un climat froid prédisposerait à l'indiscipline, un climat chaud à la servitude, tandis qu'un climat tempéré favoriserait un heureux équilibre (Aristoteles, 1848). C'est un bel exemple de déterminisme.

L'histoire des États-Unis fait une large place à des théories qui justifient l'action politique au nom d'une vision de l'espace commandée par des objectifs à la fois moraux, politiques et économiques. Par exemple, la théorie de la Destinée manifeste (1845) reflète la conviction calviniste de la mission sacrée du peuple élu, auquel revient de droit l'occupation et la mise en valeur de tout l'hémisphère américain (Fohlen, 1969), justifiant ainsi l'impérialisme.

La *Geopolitik* allemande, essentiellement sous l'influence de Friedrich Ratzel (*voir le dossier n° 1 : L'ABC de la géographie*), comparait l'État à un organisme vivant dont la croissance exige un territoire toujours plus étendu. Proche de la **théorie de l'évolution** de Darwin, la *Geopolitik* allait inspirer la théorie de l'espace vital et la nécessité de la conquête territoriale. Au début du XX^e siècle, le géographe britannique Halford John Mackinder a également inspiré, bien malgré lui, les théoriciens de l'espace vital. Le premier à définir une géostratégie planétaire, plutôt que nationale, il voyait dans l'ensemble continental eurasiatique (le *Heartland*) le pivot autour duquel s'articulait l'«île mondiale» [1] et soulignait l'importance du contrôle des voies de communication terrestres, fluviales et maritimes pour un État aspirant à la domination (Venier, 2004).

Théorie de l'évolution – Selon le naturaliste anglais Charles R. Darwin (1809-1882), les espèces vivantes évoluent en fonction du milieu où elles se développent. Seules les mieux adaptées survivent et transmettent leurs caractères génétiques.

[1] Le monde selon Mackinder

Carte

Robert Steuckers. «L'œuvre géopolitique de Sir Halford John Mackinder (1861-1947)», *Vouloir* n° 31, 1986, in *Archives EROE*, 17 octobre 2010, [En ligne], <http://vouloir.hautefort.com/archive/2010/10/17/mackinder.html> (Page consultée le 2 juillet 2013)

1.2 Les concepts centraux de la géopolitique

La compréhension des rapports de force sur la scène mondiale s'appuie sur deux idées maîtresses : le concept d'État et les relations entre centres et périphéries.

1.2.1 Le concept d'État

Les premiers États sont apparus il y a des milliers d'années, sous la forme de cités. Celles-ci ont étendu leur autorité sur leur arrière-pays et, de conquête en conquête, elles ont fini par former des empires. La Grèce antique a multiplié les cités-États, sans pour autant aboutir à la formation d'un État national. Ce curieux blocage s'explique peut-être par le fait que les cités grecques étaient pour la plupart tournées vers la mer plutôt que vers le territoire intérieur, ingrat et compartimenté, qui se prêtait davantage à l'individualisme régional. De nos jours, la Cité-État est devenue l'exception : le Vatican, Monaco, Singapour en représentent quelques exemples. L'État moderne est né en Europe sur les restes de l'Empire romain. D'abord incarné par le Prince («L'État, c'est moi», dit le roi de France Louis XIV), il se centre sur la Nation (le peuple) à partir des révolutions française et américaine du XVIII^e siècle (Sassen, 2009).

Le XX^e siècle a vu l'effondrement des grands empires (ottoman, austro-hongrois, allemand, russe), l'accession à l'indépendance de dizaines d'anciennes colonies et l'éclatement de l'Union soviétique. Tout l'espace de la planète est maintenant découpé en États de plus en plus nombreux [2], à l'exception d'une étendue – qui se réduit – de haute mer, de l'espace extra-atmosphérique et de l'Antarctique.

[2] La carte politique du monde

NB. Cette carte n'est proposée qu'à titre d'illustration, car plusieurs nouveaux États n'y figurent pas.

Carte interactive (planisphère politique)

« Les États du monde », Géographie, cycle III / Le monde / Les États du monde, *Notre planète*, s.d., [En ligne], http://tnmonde.tableau-noir.net/pages10/carte_les_pays_du_monde.html (Page consultée le 2 juillet 2013)

Trois éléments définissent le modèle de l'État national moderne.

- Un territoire, déterminé par un volume comprenant le sol, le sous-sol, l'espace aérien et une partie de la mer bordant ses côtes, à l'intérieur de frontières fixes.
- Une population habitant ce territoire. Des problèmes se posent fréquemment lorsque les États ont une population hétérogène composée de plusieurs peuples différents, lorsqu'un peuple se trouve sur le territoire de plusieurs États limitrophes (comme les Kurdes répartis aux confins de cinq États) [3] ou lorsque des populations nomades (comme les Touareg dans le Sud saharien et les Ouïgours en Chine) circulent sans trop se préoccuper des frontières. Ce cas est devenu exceptionnel, car les États ont réussi à sédentariser pratiquement tous les peuples nomades.
- Un pouvoir politique organisé et capable d'accéder à la vie diplomatique internationale. Ce pouvoir siège dans une capitale (qui n'est pas forcément la plus grande ville).

Lorsqu'un État présente toutes ces caractéristiques et qu'il est reconnu par la communauté internationale, on considère qu'il est souverain. Cela signifie qu'il dispose des pleins pouvoirs à l'intérieur de ses limites territoriales et peut exercer sa compétence sur le plan international. (Fellmann, 2010). La Charte des Nations Unies affirme le principe de l'égalité souveraine des États, ainsi que les principes de non recours à la force et de non intervention dans les affaires intérieures des autres États – y compris dans le cas de la «violence légitime» exercée par un gouvernement à l'intérieur de ses frontières (ONU, 1945). Mais le principe du devoir d'ingérence (responsabilité de protéger les populations civiles) apparaît de plus en plus comme une exigence morale de la communauté internationale (Robert, 2011).

[3] L'aire d'extension des populations kurdes (Kurdistan)

Carte

Encyclopaedia Britannica. «Carte du Kurdistan», Cartes, Institut kurde de Paris, 1998, [En ligne], http://www.institutkurde.org/images/cartes_and_maps/cartkurd.gif (Page consultée le 2 juillet 2013)

1.2.2 Les concepts de centre et de périphérie

L'organisation spatiale d'un État dépend de l'évolution de ses zones centrales (le «cœur» du pays), caractérisées par la plus forte concentration de population, le plus haut taux de productivité, une influence dominante, une position facilement accessible et, le plus souvent, une capitale nationale puissante. Mais ce foyer de pouvoir n'est pas toujours situé au centre géographique du pays. Il lui arrive même – bien que ce soit moins souhaitable – d'occuper une position tout à fait **excentrique** par rapport au territoire. Le cas est fréquent dans les pays qui se sont développés dans le cadre d'un empire colonial, l'essentiel du pouvoir de décision se concentrant à ce moment dans les lieux les plus facilement en contact avec la métropole, comme les ports. Les pays en développement souffrent souvent d'une dualité très accentuée entre une capitale hypertrophiée héritée du colonialisme et un arrière-pays faiblement structuré. Puissance émergente, le Brésil a d'ailleurs symboliquement déplacé sa capitale politique de Rio de Janeiro à Brasília, affirmant ainsi (parmi d'autres raisons) sa volonté de développer l'intérieur du pays [4][5].

Excentrique – Dans une position éloignée du centre.

[4] Brasília – Le siège du gouvernement brésilien

Le Brésil a fait de sa nouvelle capitale, construite il y a 50 ans, l'emblème d'un État ambitieux et tourné vers l'avenir.

Photos

Marcio Cabral. Planalto.jpg, «Cityscapes – Brasília», *Brazil*, 2002-2007, [En ligne], <http://www.pbase.com/marciocabral/bsb> (Page consultée le 2 juillet 2013)

[5] La nouvelle capitale du Brésil

Carte

«Brésil», *Iclic1 planet*, 2004, [En ligne], <http://www.iclic1planet.com/bresil.htm> (Page consultée le 2 juillet 2013)

La notion de périphérie suggère quant à elle une relation de subordination aux zones centrales. Bien qu'un tel modèle doive être nuancé, on constate que les périphéries participent moins que les centres aux profits mais sont plus exposées aux problèmes (manque de services ou mauvaise administration, par exemple).

1.3 Les ensembles géopolitiques

À chaque échelle des structures politiques – subétatique, étatique ou supraétatique – correspond un cadre légal régissant les activités et les relations des sociétés.

1.3.1 Les États

Après la Deuxième Guerre mondiale, il n'y avait que 75 États à la surface du globe et l'Afrique du début du XX^e siècle n'était encore qu'une juxtaposition de domaines coloniaux considérés comme des prolongations des États européens. Ce seul continent compte 54 États depuis juillet 2011, date à laquelle la nouvelle République du Sud-Soudan a proclamé son indépendance, devenant de ce fait le plus jeune État du monde (Coulon, 2011) et dernier des 193 membres de l'ONU (ONU, 2011). Le plus grand État du monde est la Russie. Le plus petit est celui du Saint-Siège (Vatican), dont la superficie atteint à peine un demi kilomètre carré. Ce dernier n'est pas membre de l'ONU mais dispose du statut d'observateur (ONU, 2011).

«L'État est un territoire délimité par des frontières à l'intérieur desquelles une population, peuple ou nation, exploite et aménage l'espace» (Grenier et Thibault, 1995). Ce territoire comprend des espaces terrestres, maritimes et aériens. Les principes de délimitation sont régis par le droit international, mais la souveraineté ne peut être établie sans une occupation effective du territoire – par exemple par la présence de populations ou par l'exploitation des ressources.

[Sous la loupe, p. 32 : exemples du Canada, des États insulaires du Pacifique et de la Chine]

Le territoire

La taille d'un État apparaît, à première vue, comme un indice de sa puissance et il est vrai que la disponibilité en ressources augmente avec la superficie. Toutefois, des États comme le Royaume-Uni ou le Japon ont un rôle international hors de proportion avec l'étendue de leur territoire. À l'inverse, l'immensité (c'est le cas du Canada et de la Russie) entraîne souvent des problèmes de cohésion et nécessite de lourds investissements pour interrelier toutes les régions du pays.

La configuration du territoire a davantage d'importance. La géométrie d'un État a une incidence, entre autres, sur les communications entre les différentes parties du pays [6]. La forme la plus favorable, à cet égard, serait de type circulaire, la capitale se situant au centre, à condition que la topographie ne fasse pas obstacle à l'occupation et aux échanges. Le territoire français illustre assez bien une telle structure. Dans les États de forme irrégulière, il arrive qu'une région quelque peu à l'écart ou éloignée de la capitale soit tentée de se séparer. Les problèmes de cohésion affectent également les États de forme allongée (Chili et Norvège, par exemple) ou fragmentés (comme l'Indonésie, formée de plus de 13 000 îles). Les États comportant des éléments dissociés, comme le Pakistan avant sa scission en deux États distincts – le Pakistan oriental devenant le Bangladesh – constituent des exceptions et sont rarement viables.

[6] La forme de quelques États

6 A La France

Carte

INSEE » «Carte de la variation de densité de population», *CartesFrance.fr*, 2010, [En ligne], <http://www.cartesfrance.fr/geographie/cartes-population/variation-densite-population.html> (Page consultée le 2 juillet 2013)

6 B Le Chili

Carte

InterCarto. «Chili – Carte de situation géographique», *CanalMonde*, 2004, [En ligne], <http://www.canalmonde.fr/r-annuaire-tourisme/monde/guides/cartes.php?p=cl> (Page consultée le 2 juillet 2013)

6 C L'Indonésie

Carte

InterCarto. «Indonésie – Carte de situation géographique», *CanalMonde*, 2004, [En ligne], <http://www.canalmonde.fr/r-annuaire-tourisme/monde/guides/cartes.php?p=id> (Page consultée le 2 juillet 2013)

6 D Le Pakistan en 1947

Le Pakistan initial était formé du Pakistan occidental (actuel Pakistan) et du Pakistan oriental (actuel Bangladesh), distants l'un de l'autre de plus de 1700 kilomètres.

Carte

«Pakistan et Inde au moment de la partition de l'Empire des Indes (1947) (carte simplifiée)», 1947-1948. *La partition de l'Inde*, Dossiers, La Documentation française, 1^{er} mars 2007, [En ligne], <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/inde-pakistan/partition1947-1948.shtml> (Page consultée le 2 juillet 2013)

La position géographique d'un État, autrement dit sa localisation au sein d'un ensemble continental et maritime, a une influence plus considérable encore. Un État insulaire ou disposant d'une façade maritime bénéficie d'un net avantage sur le plan des échanges. Athènes autrefois, Singapour aujourd'hui représentent des exemples du parti que l'on peut tirer d'un tout petit territoire lorsqu'on a accès aux grandes routes maritimes. À l'opposé, la population d'un État enclavé [7], c'est-à-dire enchâssé dans les terres d'un autre État, dépend de la bonne volonté de ses voisins pour communiquer avec l'extérieur. Les pays enclavés sont en outre privés des ressources côtières et extracôtières (pêche et ressources minérales). La question de l'accessibilité aux océans ou aux voies de communication augmente donc les risques de tensions et de conflits.

[7] Les États enclavés

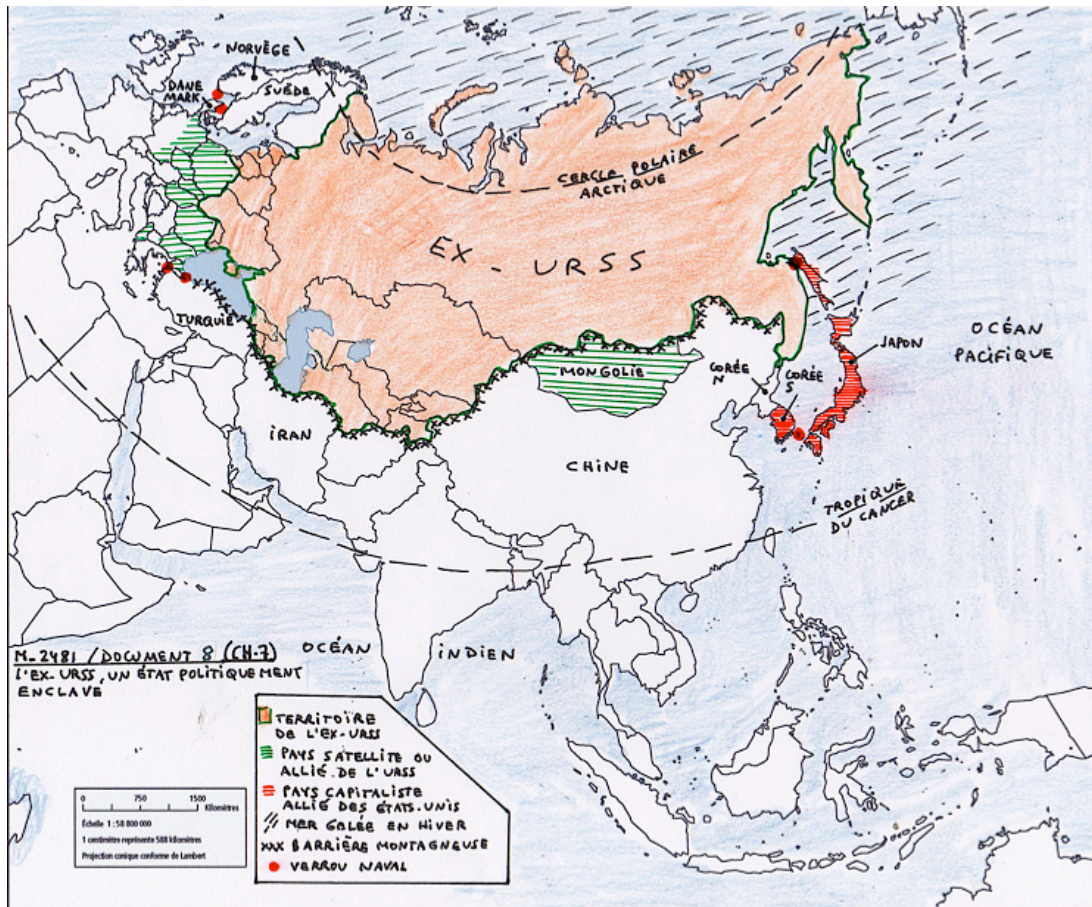
Carte

«Carte du monde des pays enclavés», *Des cartes du monde originales*, funtastique.fr (blogue), s.d., [En ligne], <http://funtastique.fr/des-cartes-du-monde-originales/> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Un pays peut d'ailleurs voir sa liberté d'accès aux grands axes mondiaux entravée par différents «verrous» même s'il n'est pas enclavé à proprement parler. Ainsi, l'ex-URSS, poursuivant la stratégie de l'ancienne Russie, a constamment recherché le contrôle de l'accès à des mers exemptes de glaces, faute de quoi il lui aurait été impossible de prétendre au statut de puissance mondiale [8]. L'accession de la Russie au rang d'État moderne, au XVIII^e siècle, coïncide avec l'ouverture d'une «fenêtre sur la Baltique» et d'une autre sur la mer Noire (Roux, 2002). Les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie), annexés par l'URSS en 1939 après une brève période d'indépendance et aujourd'hui membres de l'Union européenne encerclent l'**exclave** russe de Kaliningrad [9], portion de la Prusse orientale donnée à l'URSS en 1945 par les accords de Yalta et jamais revendiquée par l'Allemagne réunifiée (La Documentation française, 2006). Or il s'agit d'un territoire éloigné qui pourrait vouloir s'émanciper, ainsi que d'un important terminus occidental pour les oléoducs gaziers. Du point de vue des Européens, il s'agit d'une brèche dans l'espace Schengen.

Exclave – Étendue coupée du territoire principal et enclavée dans un ensemble étranger. On ne distingue pas toujours entre ce cas particulier et le cas général des enclaves qui performent un État.

[8] L'ex-URSS était un État politiquement enclavé (page suivante)



[9] L'exclave de Kaliningrad

Carte

Verluisse, Pierre. «Carte de Kaliningrad, enclave russe dans l'UE 25 depuis le 1^{er} mai 2004», *diploweb.com*, avril 2004, [En ligne], <http://www.diploweb.com/cartes/kaliningrad.htm> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Les grandes routes maritimes passent par certains **détroits** entre les mers, notamment les détroits de Gibraltar, d'Ormuz, du Bosphore et de Malacca [10]. Étant donné le rôle vital de ces voies – l'équivalent du système veineux et artériel pour le corps humain –, chaque grande puissance tend à vouloir contrôler les canaux traversant des **isthmes**, comme celui de Panama, et les principaux détroits. L'ouverture des mers arctiques en raison du réchauffement du climat pose la question de l'importance relative de ces voies de passage. Ainsi, le trajet entre Japon et l'Europe pourrait raccourcir de près de 10 000 kilomètres en passant par l'Arctique plutôt que par le canal de Panama [11]. De plus, il ne comporte aucun détroit situé dans des régions politiquement instables ou exposées à la piraterie. Le Canada est directement concerné par ces enjeux, mais il faudra encore du temps avant que les routes arctiques deviennent concurrentielles, étant donné les difficultés et les coûts de la navigation dans ces eaux (Burgun, 2011).

Détroit – Passage maritime étroit entre deux étendues de terres.

Isthme – Bande de terre étroite située entre deux mers et réunissant deux régions continentales.

[10] Les principales routes de transport maritime

Carte

Dr Jean-Paul Rodrigue *et al.* «Main Maritime Shipping Routes», *The Geography of Transport System* (3^e éd.), New York, Routledge, 2013, [En ligne], http://people.hofstra.edu/geotrans/eng/ch3en/conc3en/main_maritime_shipping_routes.html (Page consultée le 2 juillet 2013)

[11] Les routes polaires

Carte

Jean-Pierre Chardon, Le passage du Nord-Ouest, du Pacifique à l'Atlantique par le Grand Nord», dans «Le canal de Panama», Échanges, transports et TIC, *Atlas Caraïbe*, avril 2008, [En ligne], <http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-67.html> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Les États et territoires insulaires jouent un rôle de premier plan dans une stratégie de contrôle des voies maritimes. Ils peuvent par exemple servir d'escales ou de bases militaires. Mais il ne faut plus voir ces notions comme des absolus, car plusieurs révolutions technologiques (tunnel sous la Manche, sous-marins nucléaires, missiles intercontinentaux [12], avions furtifs et communications électroniques, par exemple) ont modifié les règles du jeu. Les éléments géographiques comme l'éloignement ou les protections naturelles (barrières montagneuses, déserts, insularité) n'ont plus la même signification. Des lieux autrefois jugés sûrs sont ainsi devenus vulnérables, surtout dans la perspective d'«États voyous» faisant fi des traités internationaux de non prolifération des armes nucléaires (Corée du Nord, Iran, par exemple).

[12] Lancement d'un missile à partir d'un avion

L'évolution des armements relativise les avantages des protections géographiques traditionnelles.

Photo

«Photo: F-35A Completes First In-Flight Missile Launch Of An AIM-120», *Ottawa Citizen*, 7 juin 2013, [En ligne], <http://blogs.ottawafitizen.com/2013/06/07/photo-f-35a-completes-first-in-flight-missile-launch-of-an-aim-120/> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Les frontières

Les frontières délimitent la souveraineté de l'État, autrement dit elles déterminent le périmètre à l'intérieur duquel celui-ci possède la totalité des pouvoirs de juridiction et d'exploitation de ses ressources. Une frontière peut prendre plusieurs formes. Il s'agit parfois d'un véritable obstacle physique entre deux pays, tel un fleuve, une chaîne de montagnes ou une construction [13]. La Grande Muraille de Chine a joué ce rôle durant des siècles et un si grand nombre de murs ont été édifiés au XX^e siècle qu'on a pu parler d'un «encastellement» évoquant le Moyen Âge (Niel, 2011). Mais le plus souvent, la frontière se présente comme une ligne imaginaire, visible uniquement sur les cartes et matérialisée sur le terrain par des points de repère plus ou moins distants les uns des autres. Dans certains cas, c'est plutôt une région marginale, **zone tampon** ou **glacis** (ce qu'on appelait autrefois une «marche») que des populations, en particulier nomades, peuvent parcourir (Fagan et Andrews, 1979). Dans ce dernier cas, elle est plus difficile à définir, à surveiller et à administrer.

Zone tampon – Région située entre deux forces hostiles.

Glacis – En géopolitique, périmètre de protection sous le contrôle d'un ou plusieurs États.

[13] Un segment du rideau de fer

Durant la guerre froide, un rideau de fer électrifié, jalonné de miradors et souvent gardé par des chiens policiers isolait l'Europe de l'est.

Photo

«Restes, fer, rideau», n° k38571224, *Fer rideau photos et images*, FotoSearch. s.d., [En ligne], http://www.fotosearch.fr/photos-images/fer-rideau_2.html (Page consultée le 2 juillet 2013) / Accès direct à la photo : <http://www.fotosearch.fr/CSP385/k3857224/>

Il est fréquent qu'une frontière suive le cours d'un fleuve ou la ligne des plus hauts sommets d'une chaîne de montagnes. Une telle frontière, qualifiée de naturelle, semble à première vue constituer une limite indiscutable, mais il faut parfois de longues négociations et des mesures méticuleuses sur le terrain pour préciser chaque segment afin d'éviter la contestation et un éventuel recours à la force. Dans le cas des fleuves, le tracé et le volume des eaux ne sont pas constants. De plus, les populations ayant tendance à se concentrer sur leurs rives, il faut réglementer l'utilisation des eaux et contrôler la pollution. Le Canada et les États-Unis ont mis sur pied une commission mixte à

cet effet, mais d'autres États peuvent avoir une relation très conflictuelle. Les montagnes séparent plus efficacement les territoires, tout en ne constituant pas non plus un obstacle absolu ou une limite très précise. En fait, les frontières ne résultent pas tant de la nature que des rapports de force entre États (*ibid*).

D'autres frontières sont qualifiées d'artificielles¹. Suivant des méridiens et des parallèles, elles présentent un tracé rectiligne, qui a été privilégié lorsqu'elles devaient traverser de vastes espaces manquant de repères naturels et peu peuplés, ou des étendues d'eau. On en trouve de longues portions dans les États de la région saharienne, dans les plaines de l'ouest canadien et étatsunien – dont la frontière canado-américaine, qui court le long du 49° parallèle –, à travers les Grands Lacs. Les eaux intérieures sont généralement partagées par une ligne située à égale distance des rives (principe d'équidistance des rives). Les frontières artificielles présentent l'avantage d'être simples à tracer et difficilement discutables. Elles ont en revanche l'inconvénient de ne tenir aucun compte des entités qui se trouvent sur leur passage. Elles peuvent donc diviser ce qui en principe ne devrait pas l'être, comme un bâtiment ou une communauté humaine [14].

[14] La frontière canado-américaine à Point Roberts (Washington)

Carte

«Carte physique de l'île de Vancouver», Fichier : Vancouver Island Map-fr.svg, Île de Vancouver, *Wikipédia*, 27 juillet 2008, [En ligne], http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Vancouver_Island_Map-fr.svg (Page consultée le 2 juillet 2013)

Pour assurer leur développement économique et garantir leur sécurité, les États doivent en outre établir leur souveraineté sur les espaces maritimes et sur l'espace aérien, dont les limites évoluent avec les progrès de la technologie. La souveraineté de l'État sur l'espace aérien, qui a d'abord été délimitée par l'altitude de vol d'un avion, s'étend aujourd'hui à tout l'espace atmosphérique, soit jusqu'à 80 kilomètres (Choquette, 2011). La réglementation de l'espace maritime est récente également. Établie à partir de la fin du XIX^e siècle en fonction de la portée des canons, elle s'étend et se précise de plus en plus en fonction des ressources et de la connaissance des fonds marins.

Le développement de la pêche industrielle a rendu nécessaire une réglementation internationale, afin de protéger les droits des États côtiers (la pêche fait vivre des millions de personnes dans le monde) et de freiner la surexploitation de la ressource. Par ailleurs, d'autres activités économiques, notamment les forages pétroliers, interfèrent avec la pêche. La circulation de navires de plus en plus gros, et qui souvent ne respectent pas les normes minimales de sécurité, multiplie les risques de catastrophes écologiques. À tout cela, s'est ajoutée la question des ressources stratégiques exploitables découvertes au fond des mers, y compris au grand large. En 1982, une Convention sur le droit de la mer (UNCLOS, ou CNUDM en français) définissait des règles de partage et de contrôle de l'espace maritime acceptables à la fois par les puissances attachées à la liberté des mers et par les États côtiers – en particulier ceux des pays en développement – revendiquant une part plus équitable des ressources marines (ONU, 1982). La Convention détermine plusieurs zones de contrôle (Le Gresley, 2002) [15] :

- Entre la côte et les **lignes de base** géométriques délimitant le littoral sur le plan juridique, s'étendent les eaux intérieures, sur lesquelles l'État a la même entière juridiction que sur son territoire terrestre.
Lignes de base – Lignes droites permettant de simplifier la délimitation des côtes (à marée basse) en englobant les irrégularités telles que des anses ou des îlots.
- La souveraineté exclusive de l'État sur les eaux territoriales (ou mer territoriale), considérées comme la prolongation naturelle du territoire terrestre, a une portée de 12 **milles marins** à partir des lignes de base. L'État doit cependant permettre le libre passage des navires en transit (une mesure qui s'applique également dans les détroits internationaux). Dans une zone contiguë de 12 milles marins supplémentaires, de souveraineté plus limitée, l'État peut imposer des contrôles douaniers ou sanitaires, contrôler

¹ Terme contesté par le géographe québécois René Marcel Sauvé (2007), qui préfère «arbitraires» à «artificielles». Dans sa pensée, ce dernier adjectif conviendrait par exemple à une clôture, étant donné qu'il s'agit là d'un objet concret, alors qu'un élément aussi virtuel qu'une frontière ne peut pas être artificiel. Nous nous en tiendrons cependant au terme le plus usité.

l'immigration, refuser le passage à certains bateaux. Avec cette nouvelle législation, des archipels comme les Philippines, l'Indonésie ou les îles du Pacifique ont vu l'étendue de leur territoire national augmenter sans commune proportion avec l'exiguïté de leur superficie émergée.

Mille marin – Synonyme de mille nautique, le mille marin mesure 1852 mètres.

- Au-delà des eaux territoriales, se trouve la zone économique exclusive (ZEE), allant jusqu'à 200 milles marins des lignes de base. Les ZEE couvrent au total plus du tiers de la superficie des océans et contiennent 95 % des poissons et organismes marins exploitables commercialement (Corlay, 2004). L'État côtier y exerce sa souveraineté en matière d'exploitation des ressources, tant celles des fonds marins et du sous-sol que celles des eaux, mais il doit concéder à d'autres les ressources qu'il n'exploite pas, permettre la pose de câbles ou pipelines et laisser libre passage aux flottes étrangères. Le plateau continental prolonge le continent sous la mer (*voir le dossier n° 2 : Le milieu physique et les ressources*). On le délimite par la mesure des profondeurs, mais également par la nature du matériel géologique, car le talus continental peut être masqué par des sédiments. La Convention sur le droit de la mer de 1982 permet à un gouvernement de demander à étendre sa zone d'exploitation exclusive jusqu'à 350 milles plutôt que jusqu'à 200 milles marins des côtes, s'il est en mesure de prouver que son plateau continental se prolonge naturellement au-delà de cette limite. C'est ce qu'on appelle le plateau étendu. Afin d'évaluer les demandes, la Commission des limites du plateau continental – un organisme de l'ONU – examine les données scientifiques fournies par les États côtiers. Une trentaine de pays, dont le Canada, seraient concernés.
- La haute mer (eaux internationales) a le statut de patrimoine commun de l'humanité. Même les États enclavés ont le droit d'y pêcher, de poser des câbles et pipelines sous-marins, d'y effectuer des recherches scientifiques et d'en exploiter les ressources minérales... à condition, bien entendu, d'avoir les moyens techniques et financiers voulus. Une Autorité des fonds marins a été créée en 1994, dans le double objectif d'assurer un partage équitable des ressources entre tous les pays et de préserver l'environnement (Autorité des fonds marins, 2011), surtout lorsque l'exploitation des ressources des grandes profondeurs se généralisera. Aujourd'hui, plusieurs États tirent un revenu de la cession de leurs droits.

[15] Les zones maritimes déterminées par l'UNCLOS

Croquis

François Taglioni. «Figure 1 – Les zones maritimes telles que définies par le droit international de la mer», Les petits espaces insulaires au cœur des revendications frontalières maritimes dans le monde, *L'espace politique*, 1^{er} janvier 2007, [En ligne], <http://espacepolitique.revues.org/index732.html> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Malgré ces accords, il subsiste des points litigieux et des zones grises. Les limites maritimes de plusieurs États peuvent se chevaucher, un cas fréquent en Asie du Sud-Est où il existe beaucoup d'États insulaires. Plus près de nous, un différend opposant l'Union européenne et le Canada au sujet de l'île française Saint-Pierre-et-Miquelon, enclavée dans la ZEE du Canada, s'est réglé en 1992 en ce qui concerne la pêche, mais le dossier du partage des gisements d'hydrocarbures du fond marin n'est pas clos (Bériault, 2010). Quant aux limites du plateau continental dans l'Arctique, il reste bien des obstacles à franchir, notamment la présence de glaces permanentes, avant de compléter la cartographie sous-marine permettant de les définir de manière indiscutable **[16]**. Le Canada, qui dispose de trois façades maritimes, a publié en 2009 le premier atlas géologique international complet des régions situées au nord du 60° parallèle, comprenant plus de 1200 cartes réalisées d'après les données recueillies en collaboration avec les autres États circumpolaires : Russie, États-Unis, Danemark, Norvège, Finlande et Suède (Canada, 2011).

[Sous la loupe – Un coup d'œil sur les frontières du canadiennes, p. 32]

[16] Les frontières internationales dans l'Arctique

Carte

Département de géographie de l'Université Laval. «Frontières négociées, revendiquées et potentielles dans l'Arctique» (2010), dans Frédéric Lasserre, «Frontières maritimes dans l'Arctique : le droit de la mer est-il un cadre applicable ?», *Ceriscope Frontières*, 2011, [En ligne], <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part2/frontieres-maritimes-dans-larctique?page=show#1> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Il n'est pas moins important de définir les frontières aériennes, car l'aviation civile et militaire sillonne quotidiennement le ciel ; les satellites à vocation scientifique, commerciale ou militaire observent la Terre, auscultent l'environnement et relaient les communications. L'espace extra-atmosphérique n'est pas visé pour le moment par les découpages frontaliers, mais nul ne peut prévoir ce qu'il adviendra dans l'avenir. Peut-être sera-t-il déclaré, comme les eaux internationales, patrimoine commun de l'humanité.

Enfin, on ne peut faire abstraction de l'espace virtuel, le cyberspace, qui est par définition planétaire et échappe à toute territorialité. Alors que l'information est une puissance politique en soi, aucun État – pas même la Chine – n'a encore pu contrôler totalement l'activité des réseaux tels qu'Internet et les médias sociaux à l'intérieur de ses frontières.

Un espace non territorialisé : l'Antarctique

L'exploration de l'Antarctique, seul continent inhabité, n'a réellement débuté qu'au milieu du XX^e siècle. Riche en ressources inexploitées (voir [55] dans la rubrique «*Sous la loupe*» du dossier n° 2 : *Le milieu physique et les ressources*), observatoire irremplaçable du milieu terrestre, l'Antarctique est une région du monde en principe consacrée uniquement à la recherche scientifique et un lieu de coopération internationale. La compétition n'est toutefois pas absente, car l'intérêt pour un endroit aussi rébarbatif et aussi éloigné ne tient pas seulement à un goût désintéressé de la recherche, mais également aux richesses entrevues et à la position stratégique du continent.

Les explorateurs ont planté le drapeau de leur pays respectif sur les rives de l'Antarctique. Il en est résulté de multiples revendications territoriales et finalement la partition de l'Antarctique en secteurs ayant comme sommet le pôle Sud. On remarque, sur la carte, que les secteurs se chevauchent, ce qui a motivé les Nations Unies à élaborer un traité international : le Traité sur l'Antarctique, entré en vigueur en 1961 pour une durée de 30 ans. L'article IV stipule : «Aucun acte ou activité intervenant pendant la durée du présent Traité ne constituera une base permettant de faire valoir, de soutenir ou de contester une revendication de souveraineté territoriale dans l'Antarctique, ni ne créera des droits de souveraineté dans cette région. Aucune revendication nouvelle, ni aucune extension d'une revendication de souveraineté territoriale précédemment affirmée, ne devra être présentée pendant la durée du présent Traité» (ONU, 1961).

[17] Les revendications territoriales sur l'Antarctique

Carte

«Carte des revendications territoriales», Les revendications territoriales avant l'application du Traité sur l'Antarctique de 1959, Études philatéliques, Antarctique, *Club de philatélie polaire de France*, 16 janvier 2009, [En ligne], <http://philatelie.polaire.free.fr/spip.php?article82> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Le Protocole de Madrid, signé en 1991, a renouvelé et renforcé le Traité, qui interdit toute activité minière pour 50 ans (jusqu'en 2041), régit l'exploration scientifique et impose la démilitarisation du continent ainsi que la protection de l'environnement. Cette réglementation confère à l'Antarctique un statut international et le désigne comme «réserve naturelle consacrée à la paix et la science» (Université de Genève, 2009). Elle ne lui enlève toutefois pas son rôle stratégique, puisqu'il contrôle les détroits de la région australe du globe.

1.3.2 Les nations

La souveraineté d'un État à l'intérieur de ses frontières a beau être entière en théorie, elle n'en demeure pas moins limitée par un certain nombre de facteurs. Nous avons souligné le rôle de dynamiques internationales ou supranationales telles que le contrôle exercé par les Nations Unies ou la simple la pression de l'opinion

internationale, l'existence de zones d'influence politique, la participation à une économie mondialisée et à des blocs économiques ou politiques, la diffusion d'une culture de masse par les médias électroniques. Les voyages et les migrations contribuent également à relativiser le contrôle étatique. Enfin, rappelons l'évolution des moyens de transport et des armements. Les frontières ne peuvent plus guère être considérées comme des barrières, sauf dans le cas où un véritable mur les matérialise (entre les États-Unis et le Mexique, entre Israël et les territoires palestiniens, par exemple, sans parler du mur de Berlin aujourd'hui disparu). Ces obstacles n'ont cependant qu'une efficacité très partielle. Un fort sentiment d'appartenance supplée en quelque sorte à cet affaiblissement des défenses extérieures, mais celui-ci n'est pas toujours présent. Un certain nombre **forces centrifuges** peuvent compromettre la cohésion d'un État et parfois mener celui-ci jusqu'à l'éclatement.

Forces centrifuges – Forces dirigées vers l'extérieur, mouvements qui éloignent du centre.

Les États homogènes étant rares, de nombreux conflits, souvent violents, sont liés aux revendications territoriales de minorités. Le problème surgit lorsque l'État ne coïncide pas avec la nation, car la répartition du pouvoir politique peut ne pas rendre justice à la composition ethnoculturelle de la population. Par exemple, la répartition des pouvoirs en fonction des groupes religieux au sein du gouvernement libanais a fini par mécontenter la population arabe du pays. Cette dernière a connu un accroissement particulièrement rapide à partir des années 1940, sous l'effet d'une démographie dynamique et de l'afflux des réfugiés palestiniens, et la rupture de l'équilibre entre les différentes religions, avec leurs priorités respectives, a fait basculer ce pays dans la guerre civile (Université de Sherbrooke, 2011).

La nation constitue un groupe cohérent, conscient de ses liens culturels et de ses traditions communes (Boudreau et Perron, 2002). Un État dont les frontières coïncident avec l'aire d'extension d'une nation est appelé État-nation. Ce cas est le plus fréquent en Europe, mais en Afrique les limites des États coïncident rarement avec celles des ethnies [18].

[18] Les États et les ethnies en Afrique

Carte

- Jerome D. Fellmann *et al.* «The discrepancies between ethnic groups and country boundaries in Africa», *Human Geography – Landscapes of Human Activities*, New York, McGraw-Hill, 2010, p. 387. (Carte numérisée – Lien non disponible)
- « Carte des groupes ethniques en Afrique », *Démographie et ethnies d'Afrique*, Africa on Web, s.d., [En ligne] <http://www.africa-onweb.com/continent/ethnies-afrique.htm> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Que leur population comporte ou non plusieurs groupes ethniques, les États sont le plus souvent unitaires [19], c'est-à-dire que l'autorité centrale y détient la totalité du pouvoir souverain. Cette catégorie comptait 142 pays en 2011 (IDEA, 2011). Un plus petit nombre d'États sont constitués en fédérations (les États-Unis, le Canada, la Russie et la Suisse, par exemple). La souveraineté est alors exercée par un gouvernement central, sous la forme des pouvoirs liés à la défense, à la fiscalité, à la monnaie, aux relations internationales et entre les entités fédérées (province, canton, État, ou autre) qui lui ont délégué ces pouvoirs. Les composantes régionales exercent quant à elles les pouvoirs attachés à des compétences spécifiques telles que l'éducation, la culture, les ressources naturelles. Il faut noter que le nom officiel du pays ne reflète pas nécessairement sa forme étatique réelle. Ainsi, la Confédération helvétique (Suisse) et la Confédération canadienne sont en réalité des fédérations. Une confédération est plutôt une union d'États indépendants qui délèguent des pouvoirs limités à un organisme central. Les 13 États américains avant l'élaboration de la Constitution, l'Union européenne et la CEI sont des exemples de confédérations (Boudreau et Perron, 2002). À cet égard, on note une certaine dilution des catégories d'États. En effet, beaucoup d'États unitaires se décentralisent sans devenir pour autant des fédérations. L'Union européenne, quant à elle, serait plutôt une personnalité associative, un État communautaire d'un type nouveau, qu'une véritable confédération puisque chaque État demeure théoriquement souverain (Verdier, 2007).

[19] Les catégories d'États

19 A Les États unitaires

Carte

Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA). «a) État unitaire», Pays, État unitaire, *Forme de l'État* dans Jean-Herman Guay (dir.), *Perspective Monde*, École de politique appliquée, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke, juillet 2013, [En ligne], <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMListeAttributsEtats?codeAttributs=pr18> (Page consultée le 2 juillet 2013)

19 B Les États fédéraux

Carte

Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA). «b) État fédéral», Pays, État fédéral, *Forme de l'État* dans Jean-Herman Guay (dir.), *Perspective Monde*, École de politique appliquée, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke, juillet 2013, [En ligne], <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMListeAttributsEtats?codeAttributs=pr18&codeCaracteristiques=b> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Les guerres et la dislocation des grands empires, la décolonisation et l'affirmation des particularismes ont entraîné la création de nouveaux États. Est-ce à dire que chaque nation a droit à sa propre base territoriale ? Le traité de Versailles, après la Première Guerre mondiale, a tenté de redessiner les frontières européennes en fonction de ce principe. La Charte des Nations Unies proclame le droit à l'autodétermination des peuples. Comment un gouvernement peut-il alors composer efficacement avec la diversité ethnique, lorsque le cas se présente, sans être voué à l'éclatement ?

Les habitants s'identifient parfois davantage à une région ou à un sous-groupe qu'à l'État. Par exemple, dans un pays très étendu, des sentiments séparatistes peuvent naître dans les régions éloignées de la capitale. En Afghanistan, où de hauts massifs montagneux occupent le centre du pays, la difficulté des communications favorise le tribalisme [20]. Les facteurs géographiques ne font cependant, en général, qu'amplifier un problème déjà existant.

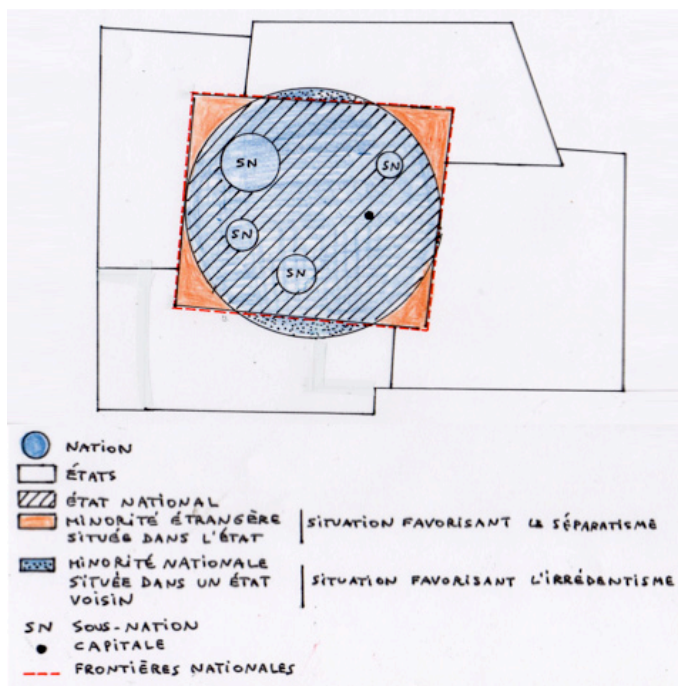
[20] L'Afghanistan, un État difficile à unifier

Deux cartes

- « Deux pays dans la guerre », carte publiée par *Le Nouvel Observateur*, 20 septembre 2001, dans Bernard Collet, *Les sciences humaines au collège Moulin-des-Prés : 3^{ème} et 4^{ème} espace histoire-géographie-éducation civique*, s.d., [En ligne], <http://mapage.noos.fr/moulinhg01/Histoire/actuel/afghanistan.html> (Page consultée le 2 juillet 2013)
- « La mosaïque ethnique de l'Afghanistan », 4 octobre 2001, *ibid.*

Le modèle théorique de la page suivante [21] illustre différents cas de superposition imparfaite entre les limites des États et celles des nations.

[21] L'État et la nation ne se superposent pas toujours



Inspiré de «Figure 4.1.1. – L'extension de l'État et de la nation», Chantal Grenier et Nathalie Thibault, *Un monde en mouvement*, Laval, Éditions Études Vivantes, p. 213.

Lorsqu'elles s'estiment opprimées, les minorités d'un État peuvent privilégier des solutions comme le séparatisme ou l'irrédentisme.

- Le séparatisme est le fait d'un groupe qui aspire à se séparer (sécession) de l'ensemble national auquel il appartient, dans le but de devenir indépendant, c'est-à-dire de créer son propre État. Par exemple, en juillet 2011, le Sud-Soudan – majoritairement chrétien –, a proclamé son indépendance vis-à-vis du Nord – majoritairement musulman –, à la suite d'un référendum (*Le Monde*, 2011) [22][23].
- Le séparatisme d'un groupe entraîne une diminution du territoire national lorsque ce groupe acquiert l'indépendance. Un État peut au contraire s'agrandir en englobant une minorité, dont les caractéristiques l'apparentent davantage à sa propre population, vivant dans un État voisin. Il s'agit alors d'irrédentisme. Dans ce cas, le groupe minoritaire se détache du territoire national non pas pour devenir indépendant mais pour passer sous la souveraineté d'un autre État. Par exemple, après avoir réalisé son unité à la fin du XIX^e siècle, l'Italie revendiquait des territoires, appartenant à l'empire austro-hongrois, où vivaient des Italiens.

[22] Le Sud-Soudan proclame son indépendance

Le Sud-Soudan succède au Monténégro à titre de plus jeune État du monde.

Photo

Aurélié Frex. «Sud-Soudan : carte d'identité d'un nouvel État», Infos, International, *Europe 1*, 8 juillet 2011, [En ligne], <http://www.europe1.fr/International/Sud-Soudan-carte-d-identite-d-un-nouvel-Etat-621079/> (Page consultée le 2 juillet 2011)

[23] Le Sud-Soudan

Carte

Jacques Leclerc. «1 – Situation géographique et politique», Soudan, *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, 11 juillet 2011, [En ligne], <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/soudan.htm> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Les États multiethniques disposent toutefois de moyens pour éviter l'éclatement. Certains y parviennent par une répression brutale (par exemple le «nettoyage ethnique» qui vise à faire purement et simplement disparaître la minorité jugée indésirable, comme cela s'est produit dans l'ex-Yougoslavie). Heureusement, il existe des solutions capables de satisfaire pacifiquement les ambitions et les intérêts des différents groupes. Il est notamment possible de créer des régions autonomes. L'État unitaire y accorde des droits spécifiques tels que l'usage de la langue régionale. Les régions concernées jouissent donc d'une certaine indépendance politique par rapport au gouvernement central. Ce modèle est fréquent en Europe, où les régionalismes s'affirment de plus en plus [24]. Au Canada, l'autonomie des autochtones du Nunavut repose sur le concept de droits ancestraux (Henderson, 2011). Certains processus d'autonomie se déroulent de façon exemplaire, comme l'évolution progressive du Groenland vers son indépendance à l'égard du Danemark malgré de très gros enjeux pétroliers. Mais la création de régions autonomes ne suffit pas toujours à désamorcer les revendications territoriales. Des mouvements de contestation potentiellement violents alors peuvent s'y développer, comme au Pays Basque.

[24] Les régions autonomistes en Europe de l'Ouest

Cartes

- Fellmann, Jerome D. *et al.* «Regions in Western Europe seeking for autonomy», *Human Geography – Landscapes of Human Activities*, Eleventh Edition, New York, McGraw-Hill, 2010, p. 403. (Carte numérisée – Lien non disponible)
- Laurent Davezies et Philippe Rekacewicz. «Régions contre États-nations», *Le Monde diplomatique*, février 2004, [En ligne], <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/regions> (Page consultée le 2 juillet 2013)
- Mathias Gareton. «Carte n° 5 – Régions autonomistes différenciées selon leur «potentiel de sécession», *Les revendications identitaires dans l'Europe des Quinze*, mémoire de maîtrise, Institut d'Urbanisme de Paris, 2008, p. 49, [En ligne], http://urbanisme.u-pec.fr/servlet/com.univ.collaboratif.util.LectureFichiergw?ID_FICHER=1259768719295&ID_FICHE=38026 (Page consultée le 2 juillet 2013)

Beaucoup d'États de création récente sont nés de conflits dont tous les aspects n'ont pas été réglés. Un bon nombre sont aux prises avec des litiges frontaliers, avec la faiblesse économique ou avec des tensions internes. À l'échelle supraétatique, la formation d'ensembles régionaux contribue à la puissance des États et les structures supranationales favorisent le règlement pacifique des différends (*voir le chapitre 2 de ce dossier*).

2 Un équilibre planétaire en mutation

Entre 1945 et 1991, la géopolitique mondiale s'est définie en fonction des relations entre deux blocs opposés par leur idéologie et leur modèle économique : l'Est et l'Ouest [25]. Le bloc soviétique, à l'est, comprenait l'URSS et ses satellites européens, liés par le pacte de Varsovie. Le bloc des démocraties libérales, à l'ouest, réunissait les Etats-Unis et leurs alliés au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), également appelée Alliance atlantique. La décolonisation a transformé ce qu'on appelait alors le tiers monde en un espace de rivalité entre les deux systèmes, les États nouvellement indépendants venant s'ajouter à la zone d'influence de l'un ou de l'autre par le biais de l'aide au développement économique et des interventions militaires à l'occasion de conflits régionaux. Les initiatives destinées à constituer un bloc de pays non-alignés se sont heurtées aux trop grandes disparités entre les pays décolonisés. Chaque superpuissance s'est donc constitué parmi ces derniers une importante périphérie, qu'elle s'efforçait de contrôler et d'élargir. C'est également par périphéries interposées, plutôt que par un face à face direct, que se sont produits les affrontements de la guerre froide.

[25] Le monde bipolaire de la guerre froide

Carte

Atelier de cartographie, SciencesPo. « Carte Le monde de la guerre froide (1945-1990) », Guerre froide, le monde bipolaire – 1945-1990, *Questions internationales n° 41*, janvier-février 2010, dans Atelier de cartographie Sciences Po, [En ligne], <http://cartographie.sciences-po.fr/fr/guerre-froide-le-monde-bipolaire-1945-1990> (Page consultée le 2 juillet 2013)

2.1 D'un ordre mondial bipolaire à un ordre multipolaire

Après l'éclatement de l'URSS en 1991 [26] et la dissolution du pacte de Varsovie, les Etats-Unis ont fait figure de seule superpuissance et le demeurent encore sur le plan militaire. Aujourd'hui, l'importance de la Russie post-soviétique se réaffirme après un relatif déclin, mais l'émergence de puissances régionales telles que l'Inde, la Chine, le Brésil et l'Iran a remodelé l'équilibre géopolitique de la planète. De bipolaire, l'ordre mondial est devenu multipolaire. Dans cette nouvelle dynamique, les intégrismes religieux ont pris une expansion qui en fait des acteurs politiques à part entière sur la scène internationale. Or les puissances émergentes qui convoitent une influence dans les anciennes périphéries ne partagent pas nécessairement les valeurs occidentales (Lafargue, 2011).

[26] L'éclatement de l'URSS

Carte

Nicolas Andrieux. « L'éclatement du monde communiste (années 1990) », II - L'implosion du bloc de l'Est (1985-1991), *La fin d'un monde bipolaire*, s.d.. [En ligne], http://nicolas.andrieux.pagesperso-orange.fr/guerrefroide2_fichiers/image017.gif (Page consultée le 2 juillet 2013)

Si la fin de la guerre froide a profondément modifié l'ordre géopolitique, elle n'a donc fait disparaître ni les rivalités ni les conflits (Coulon, 2011) et le monde demeure un espace de concurrence : ressources, zones stratégiques, influence idéologique, litiges frontaliers, migrations... les sources de tension ne manquent pas. Par ailleurs, le pouvoir des sociétés transnationales et celui de la haute finance s'exercent également dans la sphère politique. Par le lobbying et la capacité d'investissement, ces entreprises influencent les décisions des États tout en échappant à leur juridiction. En 2011, la crise de la dette américaine a montré la force du levier détenu par les agences internationales de notation de crédit. Les institutions internationales, seules capables d'encadrer ce type de pouvoirs, devront peut-être élargir leur mandat pour demeurer garantes de la paix dans ce nouveau contexte (Benyekhlef, 2011).

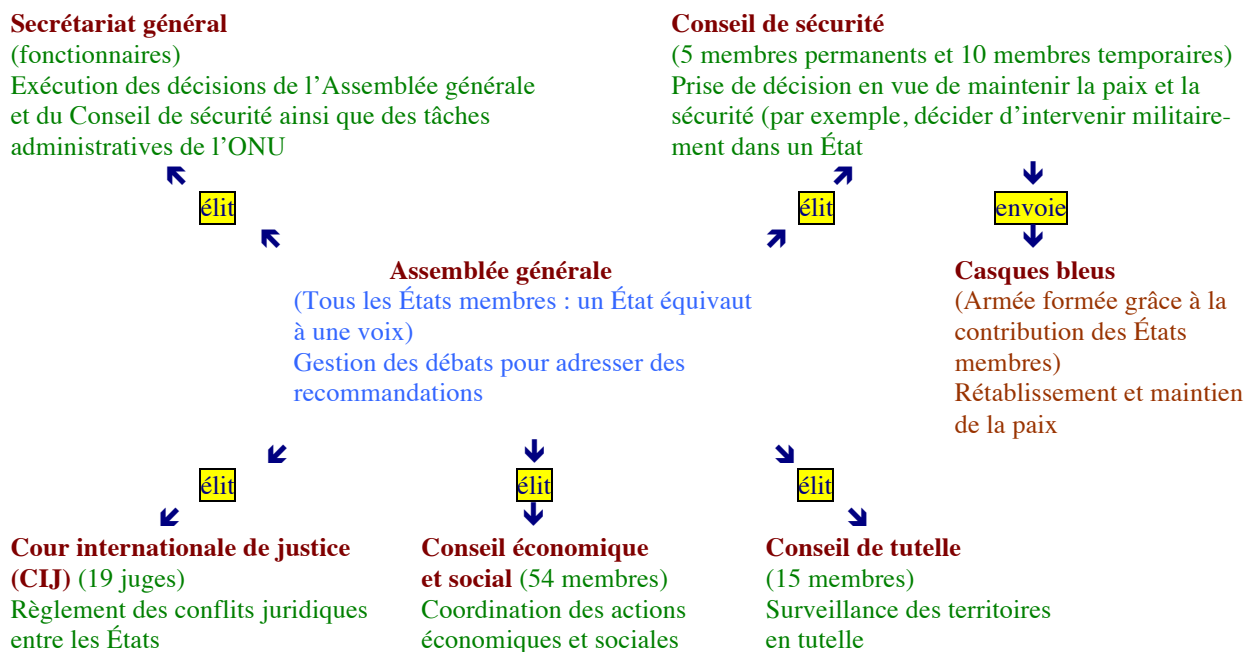
2.2 Les organisations internationales et régionales

La multiplication des États, le passage souvent difficile de régimes dictatoriaux à des régimes démocratiques, les conflits ethniques et frontaliers qui en découlent (en Afrique et dans l'ex-Yougoslavie, par exemple) la montée des ambitions de quelques puissances régionales, les catastrophes humanitaires telles que la famine qui a dévasté la Somalie en 2011, la question environnementale, les retombées des crises financières mondiales, les violations des droits humains, la transgression des règles de sécurité internationale par des «États voyous», la mondialisation du terrorisme et du crime, la recrudescence de la piraterie, le contrôle des épidémies, la protection des personnes déplacées ou réfugiées, voilà autant de dossiers qui exigent la concertation des États entre eux. Sans un forum mondial permettant la négociation, chaque épreuve de force risquerait de dégénérer en conflit ouvert et les problèmes dépassant le cadre de l'État resteraient sans solution. La fréquence des conférences internationales reflète bien l'accroissement du nombre de questions de portée planétaire.

2.2.1 L'Organisation des Nations Unies (ONU)

En soutenant la création de l'ONU [27][28] en 1945, les États-Unis voyaient dans la prospérité et le respect des libertés les conditions essentielles de la paix. Il ne fallait donc pas seulement arbitrer les conflits mais également enrayer la misère, promouvoir l'éducation et la démocratie. Toutefois, le mot démocratie ne signifiant pas la même chose pour tous les États, le sang a coulé au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (autodétermination). L'augmentation du nombre des États membres a ensuite modifié les priorités de l'organisme. Les États-Unis, principal bailleur de fonds, ont réduit leur participation au financement, tandis que la composition restreinte du Conseil de Sécurité continue à susciter la critique et que les divergences d'intérêts entre membres paralysent souvent l'action. Les principales réussites de l'ONU concernent le désarmement, la surveillance d'élections, l'encadrement des mouvements de réfugiés, l'aide humanitaire et la création de la Cour pénale internationale (CPI) pour juger les crimes humanitaires.

[27] L'organigramme de l'ONU



D'après ONU, *Structure et organisation*, dans Isabelle Beaulieu et al, *Mondes*, Montréal, Graficor, 2010, p. 231.

Aux organes principaux de l'ONU se greffent quantité d'agences spécialisées. Citons, parmi les principales :

- L'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).
- Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).
- L'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
- L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

D'autres organismes, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sans être des agences de l'ONU, travaillent en relation avec elle.

[28] L'Assemblée générale de l'ONU

Le 14 juillet 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies accueille la nouvelle République du Sud-Soudan.

Photo

Rick Bajornas. Photo n° 479623, «Assembly Approves Admission of South Sudan to UN», General Assembly Gallery, p. 4, News & Media Photos, Accueil, Organisation des Nations Unies, 14 juillet 2011, [En ligne], <http://www.unmultimedia.org/photo/detail.jsp?id=479/479623&key=805&query=category:%22General%20Assembly%22&lang=en&sf=> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Sur le terrain, des erreurs ont parfois entaché les programmes humanitaires. Il arrive aussi aux troupes onusiennes de rencontrer l'opposition des autorités locales et leur pouvoir est limité car les opérations militaires sont du ressort exclusif des pays mandatés par l'ONU pour intervenir dans les combats, s'il y a lieu. C'est ainsi que les Casques bleus [29] ont assisté, impuissants, au génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 (Gresh, 2009).

[29] Casques bleus

Le Ghana est l'un des principaux contributeurs aux forces de la paix de l'ONU et compte dans ses rangs l'un des plus importants contingents de femmes.

Photo

Christopher Herwig. «Journée internationale des Casques bleus de l'ONU – 29 mai 2009», Photos, Militaires, Organisation des Nations Unies, 24 février 2009, [En ligne], http://www.un.org/fr/events/peacekeepersday/2009/photogallery/photos_14.shtml (Page consultée le 2 juillet 2013)

Depuis les années 1990, les seules missions de paix en Afrique ont mobilisé des moyens considérables et les besoins sont loin de diminuer. Les problèmes environnementaux pourraient bien exiger toujours plus d'attention, eux aussi, compte tenu des risques que feront peser sur la paix mondiale la difficulté d'accès à l'eau, les perturbations climatiques, les querelles de juridiction et les mouvements de réfugiés. La création de «Casques verts» a même été proposée (Deglise, 2011). Les questions relatives à la protection du patrimoine biologique et à celle du patrimoine culturel ont également pris de l'importance. L'ONU a-t-elle trop de priorités ? Doit-elle se réorganiser ? L'élargissement du Conseil de Sécurité, notamment, répondrait aux vœux des puissances émergentes comme l'Inde et le Brésil qui se sentent injustement écartées des décisions, les cinq membres permanents actuels constituant un club fermé des vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale. Il est certain que l'ONU peine à remplir son mandat sur les multiples fronts qui s'ouvrent à la fois, mais aucun autre organisme ne peut jouer le même rôle.

2.2.2 Les ensembles régionaux

Les ensembles régionaux peuvent être appréhendés sous bien des aspects. Par exemple, sur le plan des grands schémas culturels, on distinguera l'Amérique anglo-saxonne, majoritairement anglophone et protestante, et l'Amérique latine, à laquelle les colonisateurs espagnol et portugais ont imprimé le sceau des langues latines et du catholicisme. Sur le plan économique, un schéma Nord-Sud départage les groupes d'États en fonction du revenu et des activités dominantes. Militairement, il existe un camp restreint de puissances nucléaires reconnues (les cinq membres du Conseil de Sécurité plus l'Inde et le Pakistan), encadrées par un Traité de non prolifération nucléaire. Ajoutons à ces différents groupes les associations régionales (*voir le dossier n° 4 : Le développement économique*) à caractère économique, politique et militaire ou culturel.

Un tel découpage ne reflète bien sûr qu'une réalité statique et incomplète. Ainsi, les puissances nucléaires officielles ne sont pas les seules à disposer de l'arme atomique ou des moyens de la développer. Le sud des Amériques échappe de plus en plus à l'orbite étatsunienne. Le Canada diversifie davantage ses partenaires économiques et voit grandir son importance géopolitique. La Chine, l'Inde et le Brésil se taillent des sphères d'influence sur les autres continents, particulièrement l'Afrique. Les puissances régionales du Moyen-Orient (Iran et Turquie, entre autres) tentent d'étendre la leur dans l'ancienne périphérie soviétique en Asie centrale. L'Europe a rapidement inclus dans sa propre périphérie les pays satellites de l'ex-URSS. L'éventuel resserrement des liens entre les plus grandes puissances pourrait modifier substantiellement l'équilibre géopolitique futur, même s'il ne s'agit que de partenariats économiques, en formant des blocs de portée continentale et intercontinentale. Pensons, par exemple, au marché commun en formation entre le Canada, l'Europe et les Etats-Unis.

2.3 L'évolution géostratégique des grandes puissances

La fin de la guerre froide, dans la dernière décennie du XX^e siècle, a profondément transformé les rapports entre États et de nouveaux enjeux, comme la définition des frontières dans l'Arctique, sont apparus. Examinons quelques-unes de ces situations.

2.3.1 L'espace américain

À l'issue de la guerre froide, les Etats-Unis ont été qualifiés d'«hyperpuissance» (Védrine, 1999). La domination économique mondiale des grandes firmes américaines, l'utilisation du dollar comme monnaie de référence universelle, les budgets militaires colossaux et la présence de l'armée américaine partout dans le monde [30] accréditent en effet l'image d'une puissance sans rivale, centre du système-monde. De plus, l'Alliance atlantique (Organisation du traité de l'Atlantique Nord, ou OTAN) mise sur pied en 1949 demeure bien vivante, contrairement à son ancien rival le pacte de Varsovie. Le retour de la France, qui s'en était dissociée jusqu'en 2009, l'a même renforcée et l'OTAN englobe plus ou moins directement un nombre croissant d'États qui se trouvaient autrefois dans l'orbite soviétique.

[30] Les Etats-Unis, centre du monde

Cartes et article

- Carte : C. Bardot, P.-Y. Boilet, H. Lafaye, C. Martinaud, F. Paris, C. Roy. «Document 1.1 – Les Etats-Unis dans le monde au début du XXI^e siècle», Chap.11 – Les Etats-Unis au milieu du monde (depuis 1991), *Repères*, Pearson Education France, 2010, p. 1 [En ligne], http://www.pearson.fr/resources/titles/27440100217450/extras/7430_chap11.pdf (Page consultée le 3 juillet 2013)
- Cartes et article : Jules Dufour. «Le réseau mondial des bases militaires US», *Global Research*, 4 octobre 2007, [En ligne], <http://www.mondialisation.ca/le-reseau-mondial-des-bases-militaires-us/5331393?print=1> ou, sur le site Mondialisation.ca, <http://www.mondialisation.ca/le-reseau-mondial-des-bases-militaires-us/5331393> (Page consultée le 4 juillet 2013)

Les développements du **complexe militaro-industriel** depuis la Deuxième Guerre mondiale ont assuré aux Etats-Unis une trentaine d'années d'une prospérité sans équivalent (les «Trente glorieuses»). Ils ont aussi déplacé peu à peu le centre de gravité économique du pays vers les États du sud où se concentrent la recherche de pointe et les industries liées à l'aéronautique et à l'électronique, ainsi que les ressources en pétrole du golfe du Mexique. L'échec subi au Vietnam et l'implosion de l'URSS auraient pu mettre fin à cet élan, mais de nouveaux objectifs ont stimulé l'accroissement de la puissance militaire et des créneaux industriels qui en dépendent. Les guerres en Iran et en Afghanistan, notamment, ont fait exploser les budgets militaires. Le monde ne sera cependant pas unipolaire. L'hégémonie mondiale des Etats-Unis, malgré leur indéniable supériorité militaire, est aujourd'hui remise en question. L'endettement, la concurrence des pays émergents et l'émancipation des anciennes périphéries, l'hostilité du monde musulman, la montée de la Chine comme puissance militaire et les ambitions retrouvées de la Russie comptent au nombre des défis qu'ils ont à surmonter pour se maintenir au sommet du classement.

Complexe militaro-industriel – Expression par laquelle l'ex-président américain Eisenhower a désigné la conjonction entre les activités industrielles et les priorités de l'armée.

Les indépendances latino-américaines, acquises au XIX^e siècle, ont inspiré aux Etats-Unis la **doctrine de Monroe** (1823). Le néocolonialisme a succédé alors au colonialisme, des interventions militaires garantissant la sécurité et protégeant les intérêts des entreprises américaines. Aujourd'hui, la démocratie a progressé en Amérique latine, où les cartels de la drogue ont cependant pris le relais des guérillas révolutionnaires, particulièrement dans les républiques andines (Lacoste, 2009). L'émergence récente de puissances économiques comme le Brésil (*voir «Sous la loupe» du dossier n° 4 : Le développement économique*), l'accès au pouvoir, dans plusieurs États, de partis socialistes, la diversification des partenaires internationaux (Chine, Union européenne, Afrique), remettent aujourd'hui en question la mainmise étatsunienne. Les richesses en pétrole du Mexique, du Brésil, du Venezuela, notamment, ne sont pas étrangères à cette émancipation, qui n'est encore que partielle. C'est d'ailleurs au Brésil, à Porto Alegre, qu'est né le mouvement **altermondialiste** et ce pays dont la puissance s'affirme avec évidence nourrit, comme plusieurs de ses semblables, de réelles ambitions nucléaires (Brussard, 2010). Les Etats-Unis conservent davantage d'ascendant sur le Mexique, qui est situé en Amérique du Nord et membre de l'Alena. Il s'est formé, par la présence des zones franches industrielles le long de la frontière et par une immigration massive, une véritable marche, qualifiée de **Mexamérique**. L'offensive menée par les États-Unis contre les cartels de la drogue (ressource qu'il est tentant d'exploiter dans les économies pauvres...), sous la forme de raids militaires, ainsi que la prévention du terrorisme, se traduisent par un contrôle direct sur cet espace. Mais, en dépit de ces interventions, l'Amérique latine échappe de plus en plus à la tutelle néocolonialiste.

Doctrine de Monroe – Principe énoncé en 1823 par le président James Monroe, selon lequel toute intervention européenne en Amérique serait perçue comme un acte d'agression. En contrepartie, les Etats-Unis n'interviendraient pas en Europe.

Altermondialiste – Opposant à une mondialisation de type néolibéral et partisan d'une mondialisation plus respectueuse des valeurs sociales et environnementales.

Mexamérique – Zone de contact entre les deux ensembles distincts mais perméables que sont les Etats-Unis et l'Amérique latine, la bande transfrontalière mexicaine formant une sorte de glacis économique, démographique et culturel.

Le canal de Panama [31][32], construit par les Etats-Unis, mérite une mention particulière dans cette histoire d'émancipation. Passage stratégique d'importance mondiale, il permet un gain de 8 000 milles marins par rapport au contournement de la pointe sud du continent (Chardon, 2008).

Le contrôle américain ayant pris fin en janvier 2000, le péage des navires et les activités de la zone du canal rapportent maintenant des centaines de millions de dollars au Panama, mais l'entretien des installations est extrêmement coûteux et des travaux d'agrandissement ont été entrepris pour permettre le passage des cargos géants, devenus la norme (Faux, 2009). L'ouvrage – qui reste au cœur des échanges interaméricains – devrait être rentable jusqu'à la fin du siècle, même si l'on tient compte de la concurrence éventuelle des routes arctiques (qui ne seront pas praticables avant plusieurs années et qui conviennent mieux à d'autres types de navires).

[31] Le canal de Panama

Deux cartes

- D'après J. Marcadon. «Le système portuario-maritime panaméen» dans Chardon, Jean-Pierre, «Le canal de Panama», Échanges, transports et TIC, *Atlas Caraïbe*, avril 2008, [En ligne], <http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-67.html> (Page consultée le 2 juillet 2013)
- «El canal de Panamá», Introduccion, Portada, Especial Panamá, *BBC Mundo*, 15 décembre 1999, [En ligne], http://www.bbc.co.uk/spanish/panama/panama_main.stm (Page consultée le 2 juillet 2013)

[32] Le canal de Panama (écluse de Miraflores)

Les navires post-Panamax, des bateaux de près de 400 mètres de long et presque 50 de large, pourront transporter 12 000 conteneurs, contre 5 000 actuellement.

Photo

«Container Ship at Miraflores», ships-15.jpg, Ships in the Canal 01, New Contemporary Panama Canal Photos, *Canalmuseum.com*, [En ligne], <http://www.canalmuseum.com/canalphotos/ships-02-0115.html> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Le territoire canadien, immense et faiblement peuplé, constituait pour les Etats-Unis une zone tampon naturelle face à l'URSS au temps de la guerre froide. Sur le plan économique, le continent forme désormais un ensemble unifié au sein de l'ALENA, mais des tensions pourraient survenir avec les États-Unis car le Canada doit affirmer sa souveraineté, exploiter ses espaces nordiques et préserver son environnement ainsi que les droits des communautés autochtones. Les Etats-Unis, de leur côté, convoitent les ressources telles que l'eau et protègent leur marché interne contre la concurrence.

[Sous la loupe – Un coup d'œil sur les frontières canadiennes, p. 32]

Quels facteurs permettraient à notre pays de jouer un rôle géopolitique accru ?

- Le territoire canadien abonde en ressources nécessaires à l'industrie et au maintien du niveau de vie aux Etats-Unis, notamment : forêts, minerais, pétrole, hydroélectricité et eau.
- La question de la surveillance de la frontière est devenue beaucoup plus sensible, en relation avec la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et les migrations illégales.
- Le rôle de chien de garde que joue le Canada dans les espaces arctiques ne s'est pas terminé avec la guerre froide, car ses bases avancées du nord font partie du dispositif du North American Aerospace Defense Command (NORAD), organisation chargée de défendre l'espace aérien de l'Amérique du Nord [33].
- La question de l'internationalisation des détroits arctiques est en débat, ainsi que le tracé de plusieurs frontières dans l'Arctique (*voir la section 2.4 de ce dossier*).
- Le port manitobain de Churchill (baie d'Hudson) [34] est appelé à jouer un rôle clé pour le **Pont arctique**. Déjà relié au port russe de Mourmansk, Churchill deviendra également la porte d'entrée nordique du corridor central de commerce North America's Super Corridor Coalition Inc. (NASCO), un ensemble de voies de transport intermodales allant de l'Arctique à l'Amérique centrale (Manitoba, 2010).

Pont arctique – Route sans glace dans l'océan Arctique entre le Canada et la Russie.

[33] Un avion canadien du NORAD

Un chasseur à réaction CF-18 des Forces canadiennes au-dessus de Montréal.

Photo

«Deux avions de chasse au-dessus de Montréal», *Radio-Canada.ca*, 25 mai 2013, [En ligne], <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2013/05/25/003-avions-de-chasse-survolent-montreal-pour-promotion.shtml> (Page consultée le 2 juillet 2013)

Au-delà de bénéfices à percevoir provenant de droits de passage maritimes et de l'exploitation des richesses de l'Arctique, le Canada pourrait devenir, selon une perspective géopolitique plus globale, un nouveau «centre» des échanges mondiaux et un important agent de régulation des activités dans cette partie du globe. La création en 1996, à Ottawa, du Conseil de l'Arctique – un lieu de concertation entre les États circumpolaires –, démontre la volonté d'exercer un leadership dans cette région dont l'importance ne cesse de s'affirmer (Canada, 2011). Mais le Canada entend également se positionner dans le monde comme une puissance militaire, avec l'implantation de bases permanentes pour les Forces canadiennes sur les cinq continents (Coulon, 2011).

[34] Churchill et le corridor central américain

Carte

NAFTA/GATT/WTO. «Map of North American International Trade Corridor», «How North American Trade corridor links with the Wildland Project», s.d., [En ligne], http://www.sweetliberty.org/nafta_gatt.htm (Page consultée le 2 juillet 2013)

2.3.2 L'Union européenne

L'Union européenne comptait, jusqu'au 1^{er} juillet 2013, 27 États souverains totalisant 504 millions d'habitants [35]. La Croatie, avec ses 4,4 millions d'habitants, s'y est ajoutée depuis (Centre d'Information sur les Institutions Européennes, 2013).

[35] L'Union européenne en 2011 et en 2013

Carte et liste des États

«Carte des États adhérents, candidats, potentiels», *Élargissement*, Toute l'Europe.EU, 27 juin 2013, [En ligne], <http://www.toutteleurope.eu/fr/actions/construction-europeenne/elargissement/presentation/carte-des-etats-adherents-candidats-potentiels.html> (Page consultée le 3 juillet 2013)

Parmi les éléments naturels d'unification, il faut souligner le rôle de l'hydrographie, notamment les axes danubien et rhénan [36], complétés par un axe Rhin-Méditerranée, qui forment ensemble un réseau navigable unique reliant toutes les mers grâce à un réseau de canaux. La disposition naturelle du continent n'explique cependant pas à elle seule la tendance à l'intégration. Des éléments historiques, comme les tentatives visant à reconstituer l'ensemble qu'était l'Empire romain, y contribuent également, quoique celles-ci aient été imposées par la force. Après la Deuxième Guerre mondiale, le Plan Marshall conditionnait l'aide américaine à l'utilisation commune des fonds, ce que l'on peut voir comme le véritable point de départ de l'unification européenne. Par la suite, l'écroulement de l'empire soviétique et la réunification allemande ont levé les derniers obstacles à la concrétisation de l'idée d'«États Unis d'Europe» allant éventuellement, selon les propos du général de Gaulle, de l'Atlantique à l'Oural (Jouve, 1977). Ce processus d'unification correspond à la création d'un **supranationalisme**, mais il subsiste cependant bien des fragilités dans cet ensemble et l'intégration prévue de nouveaux partenaires ne pourra se réaliser qu'avec une grande prudence.

Supranationalisme – Association volontaire, de nature politique, culturelle ou économique, entre plusieurs pays.

[36] L'axe Rhin-Danube

Carte

Georges Mutins. «Le Danube et la liaison mer du Nord-mer Noire en 2000», dans «De l'eau pour tous», *La Documentation photographique* n° 8014, La Documentation française, s.d., [En ligne], <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes/eau-ressources-et-infrastructures/c000740-le-danube-et-la-liaison-mer-du-nord-mer-noire-en-2000> (Page consultée le 3 juillet 2013)

L'Union européenne a harmonisé les politiques des États membres essentiellement dans le domaine économique : libre circulation des marchandises et des capitaux, monnaie commune pour les pays de la zone euro, libre circulation des personnes au sein de l'espace Schengen, réseau de plus en plus étendu de lignes ferroviaires à très grande vitesse (TGV) qui renforce la capacité de circulation dans l'espace européen. Sur le plan politique, la citoyenneté européenne et un parlement supraétatique [37] créent une appartenance commune. Significativement, l'UE est devenue membre observateur aux Nations Unies en mai 2011, inaugurant ainsi une nouvelle catégorie de membres non étatiques (CEUE, 2011).

[37] Le Parlement européen

Le Parlement européen (plus de 700 membres !) a son siège officiel à Strasbourg, mais une partie des séances ont lieu à Bruxelles et le secrétariat général est à Luxembourg.

Photos

Airdiasol-Rothan. «Le Parlement européen», Institut national des sciences appliquées (INSA), Strasbourg, s.d., [En ligne], <http://www.insa-strasbourg.fr/fr/vues-de-strasbourg/vues-de-strasbourg-parlement-europeen.html> (Page consultée le 3 juillet 2013)

Malgré les étapes déjà franchies, l'intégration des membres actuels n'est pas achevée et la politique extérieure demeure problématique. Il reste à harmoniser la fiscalité et les politiques sociales, ainsi qu'à mettre sur pied une véritable force armée européenne crédible. Un projet de Constitution a échoué (le Royaume-Uni, entre autres, s'oppose à la formation d'un super-État). De façon générale, la conciliation entre le sentiment d'appartenance, très profond, des habitants à leur pays et à leur région particulière et le développement d'un sentiment d'appartenance européen ne va pas de soi. Par ailleurs, de vieilles animosités entre pays ne sont que partiellement éteintes et tous les pays n'ont pas atteint le même niveau de vie. Les mouvements migratoires vers les pays les plus prospères et la concurrence des producteurs des pays les moins avancés constituent deux irritants majeurs, que la crise monétaire de la zone euro a amplifiés (La Documentation française, 2011). La poursuite de l'élargissement de l'Union pose donc de sérieux problèmes.

- Les organes administratifs doivent déjà compter avec pas moins de 23 langues officielles (Commission européenne, 2010). L'UE devra-t-elle finir par se doter d'une langue commune et, si oui, cette langue sera-t-elle l'anglais ?
- Certains candidats présentent de profondes différences culturelles ou s'opposent entre eux en raison de conflits non réglés. Ainsi, la Turquie est depuis longtemps candidate mais sa culture islamique, son passé de puissance colonisatrice en Europe même et son dossier en matière de respect des droits humains (notamment à l'égard des Kurdes et des Arméniens) constituent autant d'obstacles (Parlement européen, 2009). Elle serait aussi le pays le plus peuplé de l'UE – et élirait donc le plus grand nombre de députés. L'Allemagne craint pour sa part une augmentation de l'immigration. D'un autre côté, la position géographique de la Turquie en fait le relais naturel des hydrocarbures de la mer Caspienne vers les marchés européens. Elle est membre de l'OTAN et partage un antique passé culturel avec l'Occident. Son adhésion, ainsi que l'extension des relations de l'UE avec les pays du bassin méditerranéen (Union pour la Méditerranée ou UPM) pourraient aussi contribuer à combler le fossé entre le monde occidental et l'islam (Schmid, 2010). Beaucoup se posent la question d'une éventuelle radicalisation religieuse dans le cas où la Turquie se verrait rejetée par l'Europe – évolution que semblent préfigurer le refroidissement de ses relations avec Israël et l'évolution législative.
- L'entrée de plusieurs pays d'Europe de l'Est dans l'UE a entraîné une fracture entre anciens partenaires de la périphérie soviétique, marginalisant l'Ukraine et la Russie (Kupchyshyn, 2011). On a parlé d'un «rideau de cristal» remplaçant le rideau de fer (Tétart, 2005), à travers lequel les deux pays pouvaient voir leurs voisins s'enrichir et se démocratiser. Inquiètes de cette situation, l'Ukraine et la Russie ont amorcé en 1999 un «partenariat de coopération» avec l'UE. De leur côté, les pays d'Europe de l'Est admis à se joindre à l'UE sont encouragés à mener une diplomatie de bon voisinage (politique européenne de voisinage, ou PEV) avec leurs voisins orientaux, de manière à réaliser une sorte de zone de transition plutôt qu'une ligne de rupture entre les deux ensembles (Commission européenne, 2011). Quant à l'OTAN, qui est un organisme militaire, il a étendu sa mission à des domaines comme la cyberdéfense, la surveillance du trafic maritime, la protection des minorités (Gresh, 2009) et a créé un Partenariat pour la Paix (PPP) qui donne à ses avancées vers les régions autrefois contrôlées par l'URSS un caractère plus tolérable pour la Russie.

Quelles que soient les difficultés de l'entreprise, le pari d'une intégration sans uniformisation, débordant peu à peu les limites du continent et englobant sur un pied d'égalité des peuples aussi différents, demeure une expérience unique.

2.3.3 La Russie et la CEI

À la différence de l'Union européenne, la Communauté d'États Indépendants (CEI), héritière de l'empire soviétique, est composée d'un État à la fois immense et puissant – la Russie – et d'États qui ont été longtemps soumis à sa domination (*voir la carte 26, p. 20*) et elle n'a pas de monnaie commune.

Les conquêtes des tsars puis celles de la Russie soviétique ont constitué un territoire immense, synonyme de puissance politique et d'abondantes ressources. Ces avantages avaient cependant une contrepartie : la nécessité de sécuriser des milliers de kilomètres de frontières, la difficulté d'exploiter la totalité du territoire en raison des distances, des reliefs et du climat, et la diversité humaine. L'URSS, constituée en 1922, comptait une centaine de peuples d'origines ethniques, de langues et de religions distinctes (Lacoste, 2009). À l'intérieur de cet ensemble

politique, la «République fédérative soviétique de Russie» [38] était, elle aussi, multiethnique. Elle porte aujourd'hui le nom de «Fédération de Russie».

Dossier à consulter : «Des cartes pour comprendre la Russie», Chapitre 2 Géographie, HISTGEOGRAPHIE, 2010, [En ligne], http://www.histgeographie.com/cartes_pour_comprendre_la_russie.ws

[38] Les entités administratives de la Fédération de Russie

Carte

Olivier Zajec et Sigrid Conrad. «Carte administrative de la Russie», dans Isabelle Facon, *Diploweb.com*, 2010, [En ligne], <http://www.diploweb.com/Carte-de-la-Russie-administrative.html> (Page consultée le 3 juillet 2013)

Lorsque les difficultés économiques et la nécessité de réformes ont conduit l'URSS à mettre fin à la guerre froide en 1991, la Communauté d'États indépendants (CEI) est née de l'union des trois États slaves (Russie, Ukraine et Biélorussie), auxquels se sont joints progressivement les autres ex-républiques soviétiques à l'exception des pays baltes. Cette fois, il s'agissait d'une union d'États souverains et non plus d'une sorte d'empire colonial. La Fédération de Russie a repris le siège de l'URSS au Conseil de sécurité de l'ONU, mais la délimitation des frontières, le partage des infrastructures communes (entre autres, l'armée, la flotte, les installations nucléaires) ont occasionné de vives tensions. Les difficultés économiques et la désorganisation ont contribué au développement d'économies parallèles, de la contrebande et des activités du crime organisé. La situation politique (instabilité gouvernementale jusqu'à la présidence de Vladimir Poutine, corruption, conflits comme celui de Tchétchénie) a favorisé l'émergence des puissances régionales voisines. À la périphérie sud de l'ex-URSS, des États comme l'Iran ou la Turquie, autrefois à la tête de puissants empires, tentent de rétablir une certaine hégémonie sur les territoires qu'ils ont contrôlés dans le passé. De plus, la Russie connaît un déclin démographique marqué (Latsa, 2010), qui semble toutefois devoir se résorber lentement : le taux d'accroissement naturel, qui était de -0,50 % en 2008, remontait à -0,20 % en 2011 (Statistiques mondiales, 2011).

La Russie fait aujourd'hui partie du BRICS, en tant que puissance économique non pas émergente mais en restructuration. Elle est en passe de reconquérir toute sa puissance sur le plan politique, ce dont ses ressources lui donnent amplement les moyens. Le gouvernement Poutine a d'ailleurs annoncé, en février 2011, un ambitieux programme de restructuration de l'armée et de modernisation des armements qui devrait permettre à la Russie de contrôler efficacement sa périphérie et de jouer un rôle international à la hauteur de son prestige passé. La maîtrise par l'État de la capacité de production pétrolière et gazière joue un grand rôle dans la reconstruction de la puissance russe, car les anciennes républiques soviétiques, les régions autonomistes russes, l'Union européenne, les États-Unis et la Chine dépendent tous d'un approvisionnement en hydrocarbures russes. Mais pour cela, il faut assurer la sécurité d'infrastructures de transport [39] longues de milliers de kilomètres (UFE, 2011).

[39] Le réseau de transport du gaz naturel en Europe

Carte

Jean-François Drevet. «Ressource et transport du gaz naturel en Europe», dans «Une Europe en crise ?», *Documentation photographique* n° 8052, Carthèque, La Documentation française, 2006, [En ligne], <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes/ressources-petrole-hydrocarbures/c000837-ressource-et-transport-du-gaz-naturel-en-europe-en-2006> (Page consultée le 3 juillet 2013)

Parmi les défis actuels de la Russie, figurent le maintien de son unité face aux tendances autonomistes de plusieurs des républiques ou territoires qui la constituent, les plus grandes inquiétudes provenant des populations islamisées des républiques caucasiennes [40]. Parmi ces dernières, c'est la Tchétchénie qui a le plus retenu l'attention internationale en raison du conflit sanglant dont elle a été le théâtre (Dorin, 2008).

[40] Les entités politiques caucasiennes de la Fédération russe

Carte

Arthur Tsoutsiev. «Les sept États nord-caucasiens de la Fédération russe», *Atlas historique et ethnopolitique du Caucase*, Moscou, 2006, dans Véronique Druant, «Nord Caucase – Entre tentations russe, islamiste et séparatiste», *Amnesty Belgique francophone*, 5 février 2008, [En ligne], <http://www.amnestyinternational.be/doc/s-informer/notre-magazine-le-fil/libertes-archives/les-anciens-numeros/441-Numero-de-fevrier-2008/3-Dossier.1499/article/nord-caucase-entre-tentations> (Page consultée le 2 juillet 2013)

En ce qui concerne leurs voisins de la CEI, les Russes entretiennent des liens historiques privilégiés avec l'Ukraine (l'État russe est né lors du baptême à Kiev du prince Vladimir en 988) (Langlois et Villemure, 2005). C'est aussi par là que transitent 80 % des livraisons de gaz à l'Occident (Lacoste, 2009). Les États caucasiens (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) font leur possible pour échapper à la tutelle russe, tandis que la Russie tente de reprendre sa place dans l'ancien espace soviétique. Certaines questions engendrent des tensions, par exemple, la nature juridique des frontières dans la mer Caspienne (doit-on considérer ses eaux comme une mer, un lac intérieur ou un lac frontalier ?) qui détermine la répartition des ressources en hydrocarbures entre les États riverains (La Documentation française, s.d.). Parcourue par un dense réseau d'oléoducs, cette région constitue un secteur particulièrement névralgique, où les peuples chrétiens et musulmans s'enchevêtrent et où les entreprises étrangères ont d'importants intérêts à protéger.

En Asie centrale, bien que les États aient entre eux des différends relatifs à l'imbrication des ethnies et au partage de l'eau – précieuse dans ces zones arides –, leurs relations avec la Russie sont bonnes, entre autres parce que les ressources en hydrocarbures de ces pays enclavés doivent obligatoirement transiter par le territoire russe [41]. Ils sont cependant vulnérables à la pénétration d'éléments islamistes radicaux et au trafic de stupéfiants, en raison de leur proximité avec l'Afghanistan. Le réveil de l'islam dans le **Turkestan** russe inquiète aussi la Chine, qui investit dans cette région – notamment dans des infrastructures de transport d'hydrocarbures – et qui a durci son contrôle sur la minorité musulmane ouïgoure («*Sous la loupe*» - *La Chine : les ondes concentriques de l'Empire du Milieu*). L'Organisation de coopération de Shanghai (OCS), qui réunit les États d'Asie centrale, la Russie et la Chine (Mingwen, 2011), coordonne la lutte anti-terroriste et la surveillance aux frontières.

Turkestan - Vaste région de peuplement turc qui s'étend de la Chine au Caucase et à l'Iran, et dont le Turkestan russe ne représente qu'une partie.

[41] L'Asie centrale et la géopolitique des tubes

Carte

Philippe Rekaewicz. «Russie et Asie centrale : les routes de l'Extrême-Orient», *Géopolitique des tubes*, L'énergie au XXI^e siècle : enjeux, défis et perspectives, Dossiers, *La Documentation française*, 19 octobre 2007, [En ligne], <http://www.cartografareilpresente.org/artire150.html> (Page consultée le 3 juillet 2013)

On peut vérifier, à travers le cas de la Russie, l'importance de l'approvisionnement énergétique dans les relations mondiales, les jeux d'influence entre grandes puissances qui, pour être maintenant en paix, ne s'en méfient pas moins l'une de l'autre, le rôle croissant des puissances régionales et la nécessité d'une définition claire pour les frontières.

2.4 Les régions arctiques, patrimoine mondial ou nouvel espace de rivalité ?

Pour un petit nombre de pays, le réchauffement planétaire aura sans doute plus d'avantages que d'inconvénients. La Russie et les États-Unis, qui sont déjà des puissances navales, en font partie. D'autres, comme le Canada, gagneront en importance, non seulement à cause de la plus grande facilité de circulation dans les mers arctiques, mais aussi en raison de l'accès à des ressources jusque-là enfouies dans les territoires gelés de l'extrême-Nord. Jusqu'à quel point l'ordre géopolitique mondial en sera-t-il modifié ?

Les pays riverains de l'Arctique collaborent pacifiquement dans le cadre de la recherche scientifique, ce qui n'empêche pas la compétition quant à l'extension de leurs droits maritimes. D'autres pays qui, comme la Chine, ne sont pas riverains de l'Arctique, s'y intéressent néanmoins en raison des avantages commerciaux et militaires que leur offrirait de nouveaux couloirs de navigation. Les deux groupes sont concernés par la question de l'internationalisation des détroits et partagent en principe un souci commun pour la préservation d'un environnement particulièrement fragile.

2.4.1 La délimitation des plateaux continentaux

L'UNCLOS autorise un pays à présenter une demande à la Commission des limites du plateau continental (CLPC), un organisme de l'ONU, afin d'étendre les limites de sa ZEE jusqu'à un maximum de 350 milles marins de ses lignes de base côtières. Le pays demandeur doit respecter des conditions de délai et prouver que son plateau continental s'étend au-delà des 200 milles qui constituent normalement la ZEE, c'est-à-dire la zone à l'intérieur de laquelle il peut exercer ses droits souverains en matière d'exploitation des ressources des eaux, du fond et du sous-sol. Ces ressources représentent-elles un pactole aussi considérable que l'affirment les médias ? Frédéric Lasserre, spécialiste canadien de l'Arctique, relativise cette croyance (Lasserre, 2011) : la majorité des gisements d'hydrocarbures et de minéraux ne se trouverait pas sur le plateau continental étendu, c'est-à-dire entre 200 et 350 milles, mais plus près des côtes, dans les ZEE déjà délimitées, ou dans les zones nordiques des continents qui vont devenir accessibles. L'importance des ressources du plateau étendu reste donc à démontrer, ce qui n'est pas facile dans les conditions actuelles. La priorité des États consiste, pour le moment, à documenter les limites de leur plateau continental afin d'établir leurs droits pour l'avenir, et ils ont plus intérêt à coopérer qu'à s'opposer, car il y a peu de litiges frontaliers, le partage des coûts est avantageux et une démarche commune limitera les revendications ultérieures.

2.4.2 L'internationalisation des détroits arctiques

Le mythe des autoroutes arctiques est bien répandu, lui aussi, mais la banquise fond uniquement l'été, et de façon irrégulière selon les années. Un été sans glace pourrait toutefois survenir avant le milieu du siècle... ce qui ne signifie pas une navigation sans danger. Les navires, qui doivent être pourvus d'une double coque et se faire escorter par des brise-glaces, circulent très lentement. L'avantage de distances plus courtes se trouve donc annulé par les coûts (il suffit de penser aux primes d'assurance !) et les incertitudes quant au temps de parcours.

L'activité économique étant appelée à augmenter considérablement dans ces régions, la question du statut juridique des détroits arctiques [42] se pose. Le droit international n'est pas très précis quant à la définition de ce qu'est un détroit international (Pharand, 2010), mais il est plus net en ce qui concerne les eaux **archipélagiques** et les eaux historiques telles que certaines baies ou voies de navigation consacrées par un long usage (Verhoeven, 2000). Les eaux archipélagiques sont délimitées par des lignes de base droites reliant entre elles les îles situées aux extrémités des archipels et la souveraineté de l'État est entière à l'intérieur de ce périmètre. Du point de vue de la Russie ou du Canada, il est clair que ces passages font partie de leurs eaux territoriales, mais les États-Unis et d'autres pays réclament leur internationalisation, au nom de la liberté des mers (Lasserre, 2004). Des raisons de sécurité sont également évoquées : entretien des chenaux, opérations de sauvetage, contrôle du terrorisme et de la contrebande, par exemple. On peut notamment craindre les conséquences d'accidents impliquant des bateaux naviguant sous pavillon de complaisance, qui ne respectent pas les normes d'équipage et d'entretien, dans ces périlleux passages semés d'icebergs, d'îlots et de glaces flottantes, sans compter le brouillard réduisant la visibilité [43].

Archipélagiques – Relatifs aux archipels, c'est-à-dire à des groupes d'îles constituant un tout cohérent.

[42] Les détroits arctiques canadiens et russes

Cartes et dossier

Frédéric Lasserre. «Des autoroutes maritimes polaires ? Analyse des stratégies des transporteurs maritimes dans l'Arctique», *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 537, 31 mai 2011, p. 5, [En ligne], <http://cybergeo.revues.org/23751#article-23751> (Page consultée le 3 juillet 2013)

[43] Un navire arctique à coque renforcée

le MS Fram est un bateau de croisière norvégien (400 passagers) équipé pour la navigation dans les eaux arctiques.

Photo

«MS Fram», *Les navires au Spitzberg*, Hurtigruten, s.d., [En ligne], <http://hurtigruten.fr/Spitzberg/notre-flotte/navires-spitzberg/> (Page consultée le 3 juillet 2013)

Le transit international inoffensif ne serait pas compromis si les détroits arctiques demeuraient dans la souveraineté russe ou canadienne, mais les puissances maritimes dont la flotte sillonne les océans craignent un précédent qui pourrait limiter leur liberté de manœuvre dans les autres détroits stratégiques (Panama, Ormuz, Gibraltar et Malacca, notamment). En matière de navigation, les préoccupations immédiates concernent surtout l'accès – plus facile par mer – aux régions exploitables sur la terre ferme au voisinage des mers arctiques, le ravitaillement des communautés circumpolaires – qui manquent d'infrastructures de transport terrestre – et le marché touristique. Il est très probable que l'Arctique ne sera pas le lieu d'une nouvelle «guerre froide» comme on se plaît à le dire (Latsa, 2011). Plusieurs organismes internationaux de coopération ont d'ailleurs été mis sur pied, dont le Conseil de l'Arctique, déjà cité. À moyen et long terme, cependant, les juridictions devront être soigneusement définies afin de prévenir les tensions toujours possibles en présence d'enjeux économiques et militaires de cette importance.

Sous la loupe... Un coup d'œil sur les frontières canadiennes²

À première vue, le tracé des frontières sur une carte semble simple : un pointillé ou une mince ligne. Mais, transposées sur le territoire réel, ces délimitations posent des problèmes parfois épineux.

Le Canada partage sa frontière avec trois autres États souverains : les États-Unis, la France (à Saint-Pierre et Miquelon) et le Danemark (au Groenland). Il faut tenir compte aussi des frontières interprovinciales, qui ne sont pas seulement théoriques [44]. Enfin, la fonte des glaces arctiques apporte de nouveaux défis quant à la délimitation des espaces nordiques et au respect de la souveraineté nationale du Canada.

[44] Les frontières du Canada

Carte

Ressources naturelles Canada. «Divisions politiques», *Atlas du Canada*, 2006, [En ligne], http://atlas.gc.ca/site/francais/maps/reference/national/can_political_e (Page consultée le 3 juillet 2013)

1 Le concept de souveraineté et les frontières nordiques

Les gouvernements des pays bordant l'Arctique, et tout particulièrement le Canada, ont fort à faire pour imposer la reconnaissance de leur souveraineté sur ces régions qui semblaient, jusqu'à il y a peu d'années, d'un intérêt bien secondaire. Car la souveraineté implique une reconnaissance internationale, et celle-ci ne va pas de soi dans un contexte de concurrence. Il ne suffit pas d'affirmer ses droits sur un territoire. Encore faut-il l'occuper, l'exploiter, démontrer sa capacité à le défendre au besoin. La fonte rapide des glaces impose un caractère d'urgence à cette nécessité.

De plus en plus, la notion de souveraineté comporte une dimension de responsabilité, et non pas seulement de droits. Cela suppose que l'État exerce une autorité visible sur l'ensemble de son territoire et contribue au maintien de la sécurité internationale. Pour le Canada, il s'agit entre autres de veiller à ce que les peuples nordiques occupent et utilisent le territoire (notamment les rivages et les îles), tout en leur assurant une protection suffisante.

L'Arctique est une région éloignée, difficile d'accès, immense, hostile. Y construire des infrastructures demandera des années et des moyens extraordinaires. D'ici-là, comment exercer une surveillance efficace, une présence crédible aux yeux de la communauté internationale, et plus encore assurer la défense avec une autorité évidente ? En 2000, le gouvernement publiait le *Volet nordique de la politique étrangère du Canada* (VNPE), qui comportait quatre objectifs :

- Accroître la sécurité et la prospérité des Canadiens, plus particulièrement des habitants du Nord et des Autochtones.
- Affirmer et préserver la souveraineté du Canada dans le Nord.
- Faire de la région circumpolaire une entité géopolitique dynamique, intégrée à un système international fondé sur des règles.
- Promouvoir la sécurité humaine des habitants du Nord et le développement durable de l'Arctique.

Dans son Discours du Trône de 2004, le gouvernement Harper mentionnait plus spécifiquement son intention de soutenir le développement de gouvernements régionaux dans le Nord.

² Inspiré des écrits des géographes québécois René Marcel Sauvé, Georges Labrecque et Henri Dorion.

Le gouvernement Harper a donc fait de cette question un cheval de bataille électoral et une priorité nationale, mais plusieurs doutent qu'il s'y prenne de la bonne manière en privilégiant une approche militariste. Quels moyens le Canada peut-il donc mettre en œuvre pour faire reconnaître sa souveraineté ?

1.1 Le déploiement de troupes

Dans l'*Énoncé de politique internationale du Canada* de 2005³, on peut lire que «les nouvelles menaces se démarqueront des modèles habituels» et que seul le ministère de la Défense offre les capacités d'intervention nécessaires pour conjuguer la défense proprement dite avec la protection de l'environnement, la lutte contre le crime organisé, la répression du trafic d'immigrants clandestins et de stupéfiants, les opérations de recherche et de sauvetage. Des exercices interarmées font appel à la Garde côtière, ainsi qu'aux Rangers (Inuits patrouillant le Grand Nord pour le compte de l'armée) [45] et à la Gendarmerie royale pour les opérations terrestres. Sur mer, le Canada n'a pas de navires de guerre capables de naviguer dans les eaux glacées, mais possède une douzaine de brise-glaces pouvant assurer une présence relativement efficace. En 2006, le gouvernement Harper annonçait son intention d'augmenter de 25 % les effectifs des forces armées et de doter la Garde côtière de brise-glaces supplémentaires, de taille relativement modeste mais capables de recevoir des hélicoptères et de remplir des tâches diversifiées. Une telle augmentation s'imposerait en effet, car depuis la fin de la guerre froide les ressources attribuées à l'Arctique avaient, sans mauvais jeu de mots, fondu. Malheureusement, la détérioration du contexte économique, à partir de 2008, n'a guère favorisé la réalisation de cet ambitieux programme.

[45] Les Rangers

Photos et article

Cap. Sandra Lévesque. «Le Commandant de la Force opérationnelle interarmées (Nord) rend visite à des communautés des Territoires du Nord-Ouest», *Nouvelles*, Canada, Défense nationale et les Forces canadiennes, 3 avril 2013, [En ligne], <http://www.jtfn-foin.forces.gc.ca/articles/2012/02/22-fra.asp> (Page consultée le 3 juillet 2013)

La construction d'un nouveau centre d'entraînement militaire était prévue à Resolute Bay, localité qui abrite déjà des activités de recherche en télécommunications et de cartographie. Il convient de préciser que la souveraineté du Canada sur les terres de l'archipel arctique n'est pas contestée.

Même avec une augmentation de la présence militaire, le pays n'aurait pas les moyens suffisants pour défendre à lui seul sa souveraineté. Comment, par exemple, bloquer le trafic à travers le détroit ou concurrencer la flotte russe, depuis longtemps aguerrie à la navigation en eaux glacées ? Par ailleurs, serait-ce souhaitable ? Il faut donc plutôt tabler sur un leadership dans le domaine de la sécurité navale et maritime et dans celui de la préservation de l'environnement (*voir la section 2.4 de ce dossier*). À ce titre, l'article 234 de la *Convention des Nations unies sur le droit de la mer* (UNCLOS), article largement inspiré par le Canada, permet à un État de légiférer au-delà des normes internationales en matière d'eaux prises par les glaces à l'intérieur des 200 milles de la ZEE lorsqu'il existe un danger pour la navigation et l'environnement marin. Il n'est pas question de refuser le passage de navires, mais plutôt d'imposer ses propres lois sur cet espace au nom de sa protection.

1.2 La surveillance

- Les navires de la Garde côtière (une organisation civile) assurent le volet maritime. Le Canada a renoncé à se doter de sous-marins nucléaires et de frégates militaires, dont le coût serait prohibitif, mais des technologies comme les capteurs acoustiques et détecteurs de mouvement permettraient de repérer les sous-marins et les navires pénétrant dans les eaux arctiques canadiennes. Depuis l'été 2008, un système nommé

³ *Revue militaire canadienne*, hiver 2005-2006.

Canadian Arctic Night and Day Imaging Surveillance System (CANDISS) avertit de toute tentative de pénétration dans le passage du Nord-Ouest. Il est installé au seul endroit par lequel un navire peut s'engager dans le passage, un plan d'eau large de seulement 75 km situé en face de Gascoyne Inlet.⁴

- L'armée et la GRC sont mises à contribution sur la terre ferme. Les Rangers sillonnent le territoire en motoneige. Toutefois, la faiblesse de la population permanente rend la tâche plus difficile.
- Pour le volet aérien, il existe deux outils de surveillance : des drones et la détection radar par le satellite Radarsat-2 (projet Polar Epsilon). Ce dernier permet l'observation jour et nuit, indépendamment des conditions météorologiques. Enfin, comme membre du NORAD, le Canada entretient une chaîne de stations de radar sans personnel : le Système d'alerte du Nord.

Les brise-glaces actuels [46] ne suffisent pas à la tâche, car ils doivent aussi assurer le déglacage, la surveillance et les sauvetages dans l'Atlantique et le golfe du Saint-Laurent. De plus, ils ne sont pas récents. Or la situation actuelle requiert une présence permanente dans l'Arctique. Des sous-marins américains et russes se sont aventurés sous la banquise sans avertir. Les Japonais s'intéressent beaucoup à la recherche sur les eaux arctiques. Un navire océanographique chinois a été découvert dans un port du Nunavut, à la grande surprise des autorités locales. Les navires russes font preuve d'une particulière audace à s'aventurer dans le chenal de navigation. Autant d'indices qu'il est grand temps pour le Canada de faire prendre au sérieux ses revendications. Le gouvernement a récemment acquis quelques navires de patrouille et commandé la construction de navires de recherche pour la Garde côtière. Seront-ils construits ?

[46] Le brise-glace de recherche canadien Amundsen

Photo

Michel Corboz. «Le brise-glace Amundsen», [En ligne], <http://www.pbase.com/zobroc/image/57148221> (Page consultée le 3 juillet 2013)

Il est essentiel que le gouvernement canadien soit tenu au courant des navires circulant dans les eaux qu'il revendique, que toute pollution soit détectée et que les activités illégales soient réprimées. Mais cela exige, vu les moyens à mobiliser, une étroite collaboration avec les Etats-Unis. Actuellement, il existe un système de déclaration volontaire pour les navires circulant dans les eaux canadiennes, qui donne satisfaction à quelques exceptions près, mais qui pourrait s'avérer insuffisant avec une circulation accrue. Il n'est toutefois pas question de rendre obligatoire la déclaration.

Les côtes et îles désertes faciliteront sans le moindre doute l'accroissement de la contrebande (pour l'eau douce et les diamants, en particulier), le trafic de personnes et les activités illégales de tout ordre. La souveraineté du Canada a pour contrepartie sa responsabilité à cet égard.

1.3 Le peuplement et la mise en valeur économique

- La construction d'un port en eau profonde à Nanisivik (Terre de Baffin) et de centres de recherche est prévue. À l'occasion de l'Année polaire internationale 2007-2008, le gouvernement mettait d'ailleurs de l'avant plusieurs nouveaux projets de recherche, portant notamment sur des questions environnementales.
- Un vaste projet de cartographie du Grand Nord canadien, concrétisé par l'atlas de l'Arctique, permettra de bien délimiter le plateau continental, en vue d'obtenir une juridiction étendue sur les eaux arctiques. Il s'agit d'une démarche prioritaire, car les Nations Unies ont fixé à 2013 la date butoir pour une telle revendication et une bonne partie des réserves d'hydrocarbures non encore découvertes de la planète se trouveraient dans cette zone, plus particulièrement entre le Canada et le Groenland.
- La présence militaire dans le Nord laisse espérer aux populations locales l'aménagement des infrastructures qui leur font cruellement défaut, mais il ne faut pas que les besoins militaires soient satisfaits au détriment des besoins sociaux. Actuellement, le sous-emploi et la criminalité ravagent le Grand Nord et le déplacement de populations a été catastrophique, mais en favorisant le développement de communautés

⁴ Bob Weber. *La Presse canadienne*, 14 juillet 2008.

autochtones bien enracinées, on réduirait le besoin de recourir aux armements tout en stimulant le progrès social.

- Parmi les défis de ce développement, citons le bouleversement du mode de vie des populations nordiques à cause du réchauffement climatique et des nouvelles activités, ainsi que les risques de propagation de maladies venues d'outre-mer, auxquelles les Autochtones n'ont jamais été exposés, ou très peu, face auxquelles ils seraient donc très vulnérables. Enfin, les nouveaux emplois disponibles ne contribueront à l'amélioration de leur sort que si les populations reçoivent la formation nécessaire pour les occuper.
- Les infrastructures civiles devront être remises en état et complétées, ce qui suppose des moyens financiers et techniques considérables. Il faudra tenir compte, notamment, de la fonte du pergélisol (*voir le dossier n° 6 : L'environnement. La Terre, un héritage en péril ?*). Le port de Churchill (Manitoba), est appelé à un nouveau développement. Relié à tout le réseau ferroviaire nord-américain, vis à vis du port sibérien de Mourmansk au débouché du «Pont arctique» (le plus court trajet entre l'Asie et le Midwest américain), il pourrait être équipé d'un terminal méthanier et rattaché au réseau nord-américain d'oléoducs. De très grands projets ! Le Plan Nord du gouvernement québécois s'est également inscrit dans cette perspective.

1.4 Un leadership environnemental

Le gouvernement Trudeau a promulgué en 1970 la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, créant une zone de protection environnementale de 100 milles à l'intérieur de la zone canadienne. Elle interdit tout déversement liquide ou solide et fixe des exigences concernant les navires eux-mêmes.

En vertu de cette loi, le gouvernement Harper a prévu de doubler l'étendue de la juridiction du Canada. La navigation est très périlleuse dans les eaux arctiques et il circule sur les mers beaucoup de bateaux qui sont de véritables épaves. Dans un environnement polaire, tout accident écologique prend des proportions catastrophiques, comme le naufrage du pétrolier *Exxon Valdez* sur les côtes de l'Alaska en 1989 l'a malheureusement prouvé. Le Canada a l'opportunité de se positionner comme un agent incontournable en matière de contrôle. Il doit cependant améliorer sa crédibilité dans le domaine environnemental, et obtenir la collaboration des grandes puissances.

Mais le but de ces démarches n'est pas seulement environnemental. L'affirmation de la souveraineté nationale est bien sûr en cause, elle aussi. L'un des problèmes posés par sa reconnaissance provient de la position affirmée en 1985 par l'ancien Premier ministre Joe Clark, alors secrétaire d'État des Affaires extérieures : «La souveraineté du Canada dans l'Arctique est indivisible. Elle porte sur le sol, la mer et la glace. Elle s'applique sans interruption jusqu'aux côtes vers le large des îles de l'Arctique. Ces îles sont réunies et non pas divisées par les eaux qui les entourent. La majeure partie de l'année, elles sont reliées entre elles par la glace. De tout temps, les Inuits du Canada ont utilisé et occupé la glace de la même façon qu'ils ont utilisé la terre ferme.»⁵ Mais au moment où la glace fond, cette position de principe affaiblit l'argumentation du Canada, car il n'y a plus de continuité d'occupation qui fasse obstacle au statut international des eaux.

1.5 La voie diplomatique

Le dialogue entre pays riverains [47] est donc essentiel pour bien gérer les transformations majeures – et rapides – qui ne manqueront pas de se produire dans cet espace hautement stratégique, dans un futur proche. Chacun des États place bien sûr ses pions pour ne rien manquer de sa part des ressources, mais en même temps, de nombreuses recherches se font conjointement (exploration, cartographie, questions environnementales). Le Conseil de l'Arctique réunit, en plus des instances dont nous avons déjà parlé, huit pays (Canada, États-Unis, Russie, Danemark, Finlande, Norvège et Suède). Sa compétence est surtout environnementale.

⁵ Affaires étrangères Canada. «Politique en matière de souveraineté canadienne», *Déclarations et discours*, 10 septembre 1985 (traduction citée par Rob Huebert dans *Isuma*, vol. 2 n° 4, hiver 2001).

[47] Les pays riverains de l'Arctique

N.B. : le Groenland est un territoire danois.

Carte

Frank Pokiuk. La revue des forages extracôtiers dans l'Arctique canadien, Office national de l'Énergie, Canada, 16 décembre 2011, [En ligne], <http://www.neb-one.gc.ca/clf-nsi/rthnb/ppletnsbfirhnb/rcteffshrdrlngv/w/fnlrprt2011/fnlrprt2011-fra.html> (Page consultée le 3 juillet 2013)

Accès direct à la carte :

Images correspondant à ONÉ carte Arctique

<http://www.69nord.com/images/cartegdcomp.jpg>

On compte plusieurs accords bilatéraux ou multilatéraux portant sur l'Arctique, comme l'accord de coopération signé avec les États-Unis en 1988, aux termes duquel ces derniers s'engageaient à demander l'autorisation du Canada pour toute circulation de brise-glaces américains dans le passage du Nord-Ouest (l'accord ne concerne donc pas les sous-marins à propulsion nucléaire). Les Nations Unies continuent, pour leur part, à préciser le cadre légal qui régit l'utilisation de ces espaces maritimes en évolution. La question du statut du passage se posera avec acuité lorsque les marines marchandes commenceront à l'emprunter, en particulier les bateaux trop gros pour franchir les écluses de Panama.

À l'intérieur du Canada, les visites du Premier ministre aux communautés du Grand Nord symbolisent l'accession de la souveraineté sur les régions arctiques au rang de priorité nationale. Compte tenu des besoins qui émergent en matière de surveillance et de mise en valeur, compte tenu aussi de l'exemple de l'émancipation du Groenland, la collaboration avec les peuples autochtones devra dépasser le niveau du symbole !

2 Les différentes catégories de frontières et leur tracé

2.1 Les frontières artificielles

Les frontières artificielles représentent la catégorie la moins problématique, à l'exception de conflits portant moins sur le tracé lui-même que sur la juridiction du territoire. Chacun connaît au moins un exemple cocasse de ce type de frontière divisant une maison dont la cuisine est, par exemple, canadienne et le salon américain. De tels exemples ne sont pas très nombreux, cependant. Près de Vancouver, la frontière canado-américaine tranche une langue de terre, isolant des États-Unis la localité de Point Roberts qui appartient à l'État de Washington (*voir le chapitre 2 de ce dossier*). Cela ne prête toutefois pas à revendication : la frontière (49^e parallèle) a été délimitée par traité. Au XIX^e siècle, plusieurs régions ont fait l'objet d'une véritable contestation entre les États-Unis et le Canada, notamment dans l'Ouest, mais aussi dans les Appalaches. Tous ces contentieux, dont certains se sont étalés sur plusieurs dizaines d'années, se sont réglés par des traités. Une Commission de la frontière internationale a compétence pour les questions relatives aux frontières terrestres avec les États-Unis.

En ce qui concerne les Grands Lacs (à l'exception du lac Michigan qui est entièrement situé en territoire américain), le principe de l'équidistance des rives a été appliqué [48]. Les plans d'eau sont donc attribués, à part égale, à chacun des deux pays riverains et les eaux en tant que telles sont gérées par une Commission mixte internationale (CMI) créée par le Traité des eaux limitrophes signé en 1909.

[48] La frontière canado-américaine dans les Grands Lacs

Carte

Ressources naturelles Canada. «Bassin des Grands Lacs», *L'Atlas du Canada*, 2003, [En ligne], http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/maps/reference/provincesterritoires/gr_lks (Page consultée le 3 juillet 2013)

2.2 Les frontières terrestres naturelles

Pour les frontières terrestres naturelles, la ligne des crêtes constitue un excellent point de repère sur lequel il est aisé de s'entendre. La frontière de l'Alaska suit la ligne des sommets dans les montagnes Rocheuses sur une partie de son tracé, le reste suivant le 141^e méridien Ouest. Dans les Appalaches, où les sommets sont moins nets, des litiges ont longuement opposé le Canada et les Etats-Unis, et parfois les provinces entre elles. À l'intérieur de l'espace canadien, la plus grande partie de la frontière terrestre entre le Québec et la province de Terre-Neuve-Labrador suit la ligne des sommets des monts Torngat (*voir la carte 49, p. 39*).

Dans le cas des cours d'eau, le tracé de la frontière pose plusieurs problèmes. Par exemple, la frontière doit-elle suivre une rive, et si oui, laquelle ? Doit-elle suivre la ligne d'équidistance des rives (mais le niveau d'un cours d'eau peut varier considérablement), ou la ligne de plus grande profondeur («thalweg») ? Lorsque le cours d'eau est large, comme c'est le cas pour le Saint-Laurent, les îles posent un problème supplémentaire. Faut-il les diviser ou les contourner ? La délimitation entre le Québec et l'Ontario a demandé de très longues études sur le terrain avant d'aboutir à un accord, et encore ne s'agissait-il pas de pays ennemis !

2.3 Les frontières maritimes

Les régions côtières, au Canada, présentent des singularités qui pourraient mobiliser des bataillons de juristes advenant une redéfinition (hypothèse que l'on ne peut pas écarter). Il convient de préciser, ce que nous n'avons pas encore fait, que la largeur des eaux territoriales ne se calcule pas tant à partir de la côte apparente qu'à partir des **hauts-fonds** découvrants. Cela signifie que le décompte commence à partir de la ligne de côte à marée basse, prolongée par d'éventuels espaces situés au large de la côte mais découverts à marée basse. Pour simplifier le tracé, on relie les différents points de repère utilisés au moyen de lignes droites (les lignes de base). Des baies et des embouchures se trouvent ainsi comprises dans les eaux intérieures, de même que des eaux situées entre la côte et un archipel. Une situation qui se prête d'autant plus aux conflits d'interprétation que l'on tient compte aussi des caractéristiques des eaux, plus ou moins salines (cas du golfe du Saint-Laurent), d'un usage longuement établi et des droits équivalents des pays adjacents. Les normes établies par les Nations Unies entrent en contradiction avec les frontières de plusieurs pays et ce pourrait être le cas pour le nôtre. Au surplus, elles ne s'appliquent pas aux baies historiques (un concept qui n'est défini nulle part). Ainsi, celle de la baie des Chaleurs est fermée et partagée depuis 1851, par une loi impériale britannique, entre le Québec et le Nouveau-Brunswick selon la ligne d'équidistance des côtes. Dans les régions couvertes de glace une partie de l'année, où généralement les autochtones utilisent les glaces comme territoire de chasse et pêche, cette délimitation n'est plus visible.

Hauts-fonds – Fonds marins situés à faible profondeur.

Il demeure plusieurs contentieux sur ces frontières. Certains sont mineurs, comme le statut d'une petite île située dans la baie du Maine ou le tracé exact de la frontière canado-américaine dans l'Ouest (détroit Juan de Fuca et archipel de la Reine-Charlotte). Ceux qui attirent le plus l'attention actuellement sont en relation avec la souveraineté canadienne dans l'Arctique.

Sur les côtes de l'océan Arctique, le Canada a tiré des lignes de base droites enfermant le passage du Nord-Ouest dans les eaux canadiennes. Auparavant, le pays avait étendu à 100 milles marins sa juridiction en matière de pollution (*Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, 1970), en réplique à l'utilisation du passage, sans autorisation, par des navires américains : le pétrolier *Manhattan* et le brise-glace *Polar Sea*. La portée de la législation canadienne sur les eaux arctiques a été prolongée, en 2006, à 200 milles au-delà des lignes de base droites.

2.4 L'espace aérien

La protection de l'espace aérien – dont les limites sont les mêmes que celles de l'espace terrestre – est assurée conjointement, pour l'ensemble de l'Amérique du Nord, par le Canada et les États-Unis dans le cadre du NORAD (Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord). La collaboration du Canada dans la réalisation d'un bouclier antimissiles a alimenté bien des débats, dont la suite dépend des priorités et enjeux électoraux des deux États. Pour s'en tenir au présent...

- Le gouvernement canadien proteste régulièrement contre les manœuvres d'avions russes jusqu'à l'extrême limite de l'espace aérien du Canada. Il n'existe évidemment plus les mêmes risques qu'au temps de la guerre froide, mais cette insistance semble démontrer que la Russie cherche à tester la capacité du Canada à défendre son territoire, l'un des critères essentiels à la revendication de la souveraineté.
- L'Agence spatiale canadienne avait acheté en 2005 les services de l'entreprise (canadienne) propriétaire du satellite Radarsat-2, pièce maîtresse du projet polaire Epsilon visant à assurer la sécurité et la souveraineté du pays dans l'Arctique, tant maritime que continentale. Mais l'entreprise a vendu par la suite cette technologie à des intérêts américains. Bien que les deux pays coopèrent à la défense de l'espace aérien, cette transaction hypothèque la capacité du Canada à défendre sa souveraineté sur les confins maritimes du territoire, puisqu'il n'a plus le plein contrôle des données cruciales pour la surveillance de l'Arctique.

2.5 Les enclaves fédérales

Les provinces ne sont pas propriétaires de leur sous-sol, et quantité de lieux situés sur leur territoire se trouvent sous la juridiction directe du gouvernement fédéral. Citons, à titre d'exemples, car la liste n'est pas limitative :

- Les terres réservées aux Indiens.
- Les parcs nationaux (mais non les parcs provinciaux).
- Les cours d'eau navigables et leurs aménagements. Il est curieux de noter que les ponts ceinturant l'île de Montréal sont de juridiction provinciale pour ceux qui enjambent des cours d'eau comme la Rivière des Prairies, qui n'est pas navigable, et de juridiction fédérale pour ceux qui enjambent le Saint-Laurent. Par souci de cohérence, une entente a confié la surveillance policière de l'ensemble des ponts à la Sûreté du Québec, alors qu'auparavant les ponts comme le pont Jacques-Cartier dépendaient de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).
- La région de la capitale nationale.
- Les installations des Forces armées et celles des institutions fédérales telles que les stations expérimentales agricoles ou forestières.
- Les propriétés publiques comme les ports, canaux, oléoducs, voies ferroviaires, routes et aéroports impliquant une circulation interprovinciale ou internationale, édifices fédéraux (par exemple les bureaux de poste). Ainsi, tout aménagement dans le secteur du port, à Montréal, ou sur les berges du fleuve jusqu'à Contrecoeur, requiert la participation de trois paliers de gouvernement : municipal, provincial et fédéral.
- Les zones marines (golfe et estuaire du Saint-Laurent, baies du Grand Nord).

Les provinces et territoires n'ont aucune juridiction sur les eaux territoriales ni sur le plateau continental, puisque le territoire provincial s'arrête à la ligne du rivage.

3 Quelques régions frontalières à surveiller

3.1 La frontière terrestre canado-américaine

Longue et pacifique, cette frontière a commencé à faire l'objet d'une observation plus poussée à partir des attentats qui ont frappé les États-Unis en 2001, puisque l'un des principaux responsables du commando terroriste aurait tenté

d'entrer aux États-Unis par le Canada. Du matériel militaire et nucléaire stratégique aurait quitté le pays sans vérifications préalables suffisantes. On a noté aussi la facilité avec laquelle le crime organisé tire profit des «zones molles» dans la surveillance frontalière, et l'existence de corridors d'immigration clandestine, sans compter la contrebande. De vastes espaces inhabités et mal équipés en installations douanières en font une frontière vulnérable. Celle-ci a même été qualifiée de passoire ! 200 routes non gardées, dont la moitié en territoire québécois, relient les deux pays.

Sécuriser leurs frontières, et pas seulement celle qu'ils partagent avec le Mexique, constitue une priorité pour les Américains. Le projet de mur mis de l'avant par l'administration Bush ne s'est pas réalisé, mais la préoccupation de sécurité demeure à l'avant-plan. Des drones (petits avions télécommandés, capables de détecter une personne en mouvement à 10 kilomètres) surveillent depuis février 2009 la frontière nord comme ils le font pour celle du sud. En principe, ils ne sont pas armés, mais désormais les douaniers le sont et les contrôles se sont considérablement renforcés. Peut-on encore parler d'une frontière démilitarisée ?

3.2 La frontière Québec-Labrador

Comme nous pouvons le voir sur la carte [49], la quasi totalité des frontières du Québec sont des frontières interprovinciales. Certaines appartiennent à la catégorie des frontières naturelles, comme le segment sud de la frontière avec l'Ontario, le long de la rivière des Outaouais, d'autres appartiennent à la catégorie des frontières artificielles, comme le segment sud de la frontière avec les États-Unis ou le segment nord de la frontière avec l'Ontario. Mais il existe encore d'autres catégories, juridiques celles-là. Ainsi, certaines frontières sont délimitées physiquement, par des bornes ou d'autres repères installés sur le terrain, et d'autres non ; certaines sont précises et d'autres non. Mais l'une d'elles est contestée : celle qui sépare le Québec de la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

[49] Les frontières du Québec

Carte

Ressources naturelles et Faune Québec. «Les frontières du Québec», *Gros plan sur le territoire*, 2011, [En ligne], <http://www.mrn.gouv.qc.ca/territoire/portrait/portrait-frontieres.jsp> (Page consultée le 3 juillet 2013)

La frontière du Labrador, qui totalise 40 % de la longueur totale des frontières du Québec, n'est pas reconnue par ce dernier. En 1927, le Conseil privé de Londres, ayant alors autorité sur le Canada, attribuait à Terre-Neuve l'intérieur du Labrador, c'est-à-dire tout le territoire drainé par l'Atlantique au nord du 52^e parallèle. Jusqu'à cette date, la province de Terre-Neuve disposait seulement de la côte, l'intérieur étant utilisé surtout par des trappeurs et des bûcherons, aussi bien Québécois que Terre-Neuviens. Mais les choses ont changé pour des raisons économiques et politiques. Les hommes d'affaires britanniques s'intéressaient au bois et aux ressources minières de l'intérieur du Labrador, tandis que le Canada souhaitait faire entrer Terre-Neuve dans la Confédération. L'attribution, décrétée de façon unilatérale, du Labrador intérieur à Terre-Neuve, a été contestée par le Québec. Les revendications québécoises n'avaient toutefois aucune chance d'aboutir, puisque la province ne pouvait compter ni sur l'appui du gouvernement fédéral ni sur celui de Londres, et pas davantage, plus tard, sur celui des Nations unies, le Québec n'étant pas un État souverain. Terre-Neuve a d'ailleurs modifié son nom en 2001 pour devenir la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

Par ailleurs, le segment sud suit le 52^e parallèle. Son tracé rectiligne coupe en deux les cours d'eau de la Basse-Côte-Nord. La partie amont de ceux-ci se trouve sur le territoire terre-neuvien et leur cours se poursuit en aval jusqu'au Saint-Laurent, où ils se déversent, à travers le territoire québécois. Cela pose un problème surtout en ce qui concerne le harnachement hydro-électrique, car ces rivières ont un potentiel attrayant en raison de leur débit puissant et rapide. C'est leur éloignement des grands centres de consommation qui a longtemps tenu ce problème en veilleuse, mais les projets en cours tendent à ranimer le débat.

3.3 Le golfe du Saint-Laurent

Le golfe du Saint-Laurent, outre sa richesse écologique exceptionnelle, présente un grand intérêt pour l'étude du processus d'établissement des frontières.

Une entente interprovinciale datant de 1964 fixe la limite à l'équidistance des côtes des provinces riveraines (Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve). C'est la seule frontière qui ne soit pas délimitée. Comme le gouvernement fédéral exerce sa souveraineté sur toutes les eaux navigables, il pourrait remettre en question cet arrangement. Il existe en outre des anomalies dans le tracé, par rapport aux principes du droit international, ainsi qu'une incertitude sur la limite entre le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent.

- L'estuaire est partie intégrante du territoire québécois depuis 1763, avec une limite allant de l'embouchure de la rivière Saint-Jean au cap des Rosiers en passant par l'extrémité ouest de l'île d'Anticosti.
- Le golfe se situant à l'entrée des eaux territoriales du Canada, son statut juridique reste à définir : s'agit-il d'une baie historique et à ce titre sous la souveraineté du Canada, ou d'un domaine relevant du droit maritime international ? Une telle distinction a son utilité pour des décisions concernant la sécurité nationale, les contrôles fiscaux, sanitaires ou autres, l'enlèvement d'objets archéologiques (comme une épave de bateau), etc. Le golfe a été «fermé» en 1971 dans les détroits de Belle-Isle et de Cabot.
- Les îles de la Madeleine posent un problème particulier, étant donné qu'elles se trouvent au-delà de la ligne d'équidistance. Le droit international ne prévoit pas d'autre règle que l'équidistance à partir des lignes de base, mais il utilise le concept de «solution équitable». Bien que cette dernière ne soit pas autrement définie, il existe une jurisprudence, qui tient surtout compte de facteurs géographiques tels que la proportionnalité (longueur des côtes par rapport à l'étendue des zones maritimes concernées). Celle-ci avantage beaucoup trop les îles de la Madeleine, qui devraient normalement représenter une enclave québécoise à l'intérieur du golfe. L'île d'Anticosti représente un autre exemple de territoire québécois situé dans des eaux de juridiction fédérale, mais la question de l'éloignement ne vient pas ajouter à la complexité comme c'est le cas pour les îles de la Madeleine.

Terre-Neuve-et-Labrador a rouvert, en 2001, le dossier des limites interprovinciales dans le golfe. Refusant de continuer à reconnaître les frontières faisant l'objet de l'entente de 1964, elle revendiquait une plus grande part du sous-bassin laurentien situé entre l'île du Cap-Breton (appartenant à la Nouvelle-Écosse) et le sud-ouest de Terre-Neuve, où d'importantes ressources pétrolières ont été découvertes.

On le voit, les enjeux frontaliers sont à la fois complexes et lourds de conséquences, même à l'intérieur d'un pays.

3.4 L'Arctique

Avant la fin du XIX^e siècle, on ne trouve aucune présence gouvernementale dans le Nord. C'est en 1880 que l'archipel arctique est devenu officiellement canadien. De grandes explorations commencent alors, où s'illustre notamment le capitaine Joseph-Elzéar Bernier, un Québécois de l'Islet-sur-Mer qui, à défaut de conquérir le pôle Nord comme il en avait l'ambition, a beaucoup contribué à la cartographie des côtes. Il a sans doute été le premier à reconnaître l'importance stratégique de cette région. Pendant ce temps, sur le continent, une conquête coûteuse et difficile, motivée par la volonté d'exploitation des ressources, se poursuit.

- **Les rivages des baies nordiques** (de James, d'Hudson et d'Ungava) départment les Territoires du Nord-Ouest – incluant les îles situées dans les eaux, sous juridiction fédérale –, du Québec. La frontière en a été longtemps imprécise, car la très faible élévation des rivages laissait de vastes espaces découverts à marée basse, englobant des îles dont on ne pouvait dire avec certitude si elles étaient fédérales ou provinciales. Malgré les précisions apportées dans le cadre de la Convention de la baie James et du Nord canadien, signée en 1975, il reste quelques zones grises. Or les autochtones, dans ces régions, vivent précisément sur les côtes, et les questions environnementales rendent cette question de plus en plus sensible (*voir le dossier n° 6 : L'environnement. La Terre, un héritage en péril ?*). La création du Nunavut [50], en 1999, a conduit à un nouveau partage de l'espace maritime avec le Québec et les autorités fédérales, mais sans changer le statut des îles et des frontières.

[50] Le Nunavut

Carte

Élections Canada. «Nunavut», *Base de données historique des 301 circonscriptions*, 26 mars 2013, [En ligne], www.elections.ca/scripts/edwa301_historical/Default.asp?L=F&Page=Map&ED=62001 (Page consultée le 3 juillet 2013)

L'archipel arctique, majoritairement inclus dans le territoire du Nunavut, est délimité par des lignes de base droites [51], selon le même principe que pour l'ensemble des côtes canadiennes à l'exception de l'intérieur du golfe du Saint-Laurent. Comme sur les autres façades maritimes, ces lignes tiennent compte des caractéristiques des côtes, de celles des eaux et de l'usage. Toutefois, la fonte des glaces va dégager progressivement des rivages et des chapelets d'îles, ainsi qu'un chenal de navigation dont il faudra décider s'il s'agit d'un passage international ou d'une voie sous juridiction canadienne⁶. Le principe des lignes de base droites pourrait ne pas être accepté par les autorités internationales si le passage du Nord-Ouest [52] échappe à la juridiction canadienne. Le partage des ressources du plateau continental dépendra des limites que feront apparaître des recherches sur le fond marin, recherches qui n'en sont encore qu'à leurs débuts et qui n'ont rien de simple dans un milieu extrême comme celui de l'Arctique. Malgré l'inévitable rivalité, les pays concernés collaborent activement dans cette entreprise, comme l'atteste la réalisation de l'atlas précédemment cité.

[51] La construction des lignes de base

Carte

Éric Le Gresley. «Figure 1 – La construction des lignes de base», *La Convention sur le droit de la mer*, février 1993, [En ligne], <http://publications.gc.ca/collections/Collection-R/LoPBdP/BP/bp322-f.htm#c.%20Le%20diff%C3%A9rend%20de%20la%20mer%20de%20Beaufort%28txt%29> (Page consultée le 3 juillet 2013)

[52] Le passage du Nord-Ouest

Carte et dossier

- Andréa Charron. «Le passage du Nord-Ouest», *Le Grand Nord*, *Revue militaire canadienne*, 14 juillet 2008, [En ligne], <http://www.journal.forces.gc.ca/vo6/no4/north-nord-02-fra.asp> (Page consultée le 3 juillet 2013)
- «Fichier : Northwest passage.jpg», Wikipédia, 2008, [En ligne], http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Northwest_passage.jpg (Page consultée le 3 juillet 2013)

• **Dans la mer de Beaufort** (au nord des côtes de l'Alaska), il existe un désaccord avec les États-Unis sur le tracé de la frontière. Celle-ci coïncide avec le 141^e parallèle Ouest, dans le prolongement de la frontière terrestre avec l'Alaska, ce que souhaite maintenir le gouvernement du Canada [53]. Les États-Unis contestent ce tracé, auquel ils préfèrent le principe d'une délimitation à partir des côtes. Cette seconde méthode leur attribuerait une surface de 6900 kilomètres carrés supplémentaires⁷. Le litige n'est pas réglé. Il s'agit d'un enjeu important, étant donné la position de la mer de Beaufort à l'entrée du passage du Nord-Ouest et les ressources fabuleuses que recèlent ses fonds. Les deux pays ont intérêt à s'entendre. On peut supposer que des négociations entre les deux pays aboutiront à un accord amiable comportant des concessions de part et d'autre, sur la frontière et sur le partage des richesses.

⁶ La Cour internationale de justice a statué en 1949 qu'un détroit peut être qualifié d'international lorsqu'il a servi historiquement de «route utile au trafic international» (Donat PHARAND, professeur de droit international cité par le chroniqueur de politique étrangère Jean BÉRIAULT, *Radio-Canada*, 21 août 2006). Le Service d'information et de recherche parlementaires du Canada précise qu'il ne s'agit pas d'une utilité possible, mais effective. Le passage du Nord-Ouest ne respecte pas encore ce critère. Il est donc essentiel pour le Canada de s'assurer qu'une utilisation jugée suffisante ne s'y développe pas en dehors de son contrôle avant que le passage soit reconnu comme détroit international. Actuellement, les navires qui y circulent ne sont pas tenus de déclarer leur présence.

Les États-Unis craignent qu'en acceptant la juridiction canadienne sur le passage du Nord-Ouest, le statut international d'autres détroits stratégiques, ailleurs dans le monde, soit remis en question. Or la liberté des mers est un principe essentiel pour les États-Unis. C'est pour le défendre qu'ils sont entrés dans la Première Guerre mondiale. C'est aussi le point de vue de l'Union européenne et de la plupart des États concernés.

Le Canada affirme quant à lui que les eaux arctiques du passage font partie intégrante de ses eaux intérieures historiques. L'argument est faible, car il est pratiquement impossible de prouver ce point. Ce n'est en réalité pas une question de propriété, mais bien de contrôle du transit.

⁷ Achille MICHAUD. «Le passage du Nord-Ouest. La course au trésor», *Forces*, printemps 2009.

[53] La frontière canado-américaine dans la mer de Beaufort

Carte

«Figure 5 – Le différend dans la mer de Beaufort - Figure modifiée tirée de l'ouvrage de Rothwell, *Maritime Boundaries and Resource Development: Options for the Beaufort Sea*, Canadian Institute of Resources Law, 1988», dans Éric Le Gresley, *La Convention sur le droit de la mer*, février 1993, [En ligne], <http://publications.gc.ca/collections/Collection-R/LoPBdP/BP/bp322-f.htm#c.%20Le%20diff%C3%A9rend%20de%20la%20mer%20de%20Beaufort%28txt%29> (Page consultée le 3 mai 2012)

- À l'extrémité Est du pays, la **frontière maritime avec le Danemark**, dont la délimitation semblait réglée, se trouve remise en question maintenant que la période navigable s'est allongée en raison du réchauffement climatique et que l'exploitation des réserves pétrolières de l'Arctique semble envisageable. Le Groenland, colonie danoise immédiatement voisine du Nunavut, n'est séparé des îles arctiques d'Ellesmere et de Baffin que par les détroits de Narès et de Davis, où la ligne d'équidistance est inférieure à 100 milles marins des côtes [54]. La minuscule île inhabitée (mais fréquentée par des Inuits du Groenland) de Hans, située sur la ligne de partage et clé de l'entrée dans l'océan Arctique, est revendiquée par les deux pays. Le fait, pour le Canada, de la contrôler, donnerait du poids à sa revendication de souveraineté sur le territoire arctique, soit une surface équivalente à celle des trois provinces des Prairies. La **dorsale de Lomonosov** [55], quant à elle, oppose le Danemark, le Canada et la Russie. Le premier de ces trois pays affirme qu'il s'agit d'un prolongement sous-marin du Groenland, le second qu'il s'agit d'un prolongement sous-marin de l'île d'Ellesmere et le troisième qu'il s'agit d'un prolongement sous-marin de la Sibérie. La pose d'une balise russe en 2007 avait donc une portée symbolique sans équivoque, mais c'est l'analyse géologique des fonds marins qui déterminera quel pays est en droit de la considérer comme faisant partie de son plateau continental. Les derniers résultats de recherche semblent démontrer que la dorsale prolonge en fait toutes ces masses continentales !

[54] La frontière maritime avec le Danemark

Deux cartes

«L'Arctique et la souveraineté canadienne», Observatoire de la politique et la sécurité de l'Arctique (OPSA), Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadienne, CEPEP, Institut d'études internationales de Montréal, UQAM, s.d., [En ligne], <http://www.arctique.uqam.ca/spip.php?article76> (Page consultée le 3 juillet 2013)

[55] La dorsale de Lomonosov

Carte

«Le pôle Nord convoité», *L'Arctique indéfini*, Radio-Canada.ca, 6 avril 2010, [En ligne], <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2010/04/05/002-arctique-cannon.shtml> (Page consultée le 3 juillet 2013)

4 Des relations de voisinage en évolution

- **Le Groenland**, dont le degré d'autonomie par rapport au Danemark est déjà très élevé, sera sans doute indépendant sous peu. Un referendum tenu en 2009 le confirme et le Danemark ne s'y oppose pas. Un accord sur le partage des ressources de l'Arctique avec son ancienne colonie devrait permettre une transition harmonieuse et la naissance du nouvel État ne devrait pas modifier substantiellement la problématique des frontières que nous venons d'exposer. Toutefois, fait remarquer l'avocat André Binette, coprésident entre 1999 et 2001 de la Commission d'étude sur l'autonomie gouvernementale du Nunavik, les îles qui bordent le Québec ne lui appartiennent pas. Elles sont occupées depuis toujours par des Inuits, qui y ont donc des droits ancestraux (acquis par l'usage). Les mêmes Inuits peuplent le Nunavut et le Groenland. Or le Nunavut a obtenu le statut de territoire autonome à l'intérieur du Canada, le Groenland deviendra bientôt un État indépendant et le Nunavik est en train d'obtenir un gouvernement régional autonome. Déjà, le Conseil de l'Arctique regroupe sur un pied d'égalité des États à part entière, des entités comme le Groenland et le Nunavut, et des instances autochtones. La solidarité circumpolaire pourrait-elle mener à la

création d'un État sur une base ethnique et/ou d'une communauté d'appartenance nordique, aux dépens du Canada et du Québec ? Avec les ressources de l'Arctique, nul doute que le problème de la pauvreté ne s'y poserait pas. N'oublions pas, au surplus, que le Groenland (littéralement, pays vert) n'en est pas à son premier épisode de réchauffement climatique. L'agriculture pourrait fort bien s'y développer dans un avenir pas si lointain et contribuer encore à sa prospérité. C'est un autre des enjeux géopolitiques du Grand Nord.

- Comme nous l'avons souligné précédemment, l'archipel français de **Saint Pierre-et-Miquelon**, situé dans les eaux territoriales canadiennes à proximité des côtes de Terre-Neuve [56], se trouve périodiquement sous les feux de la rampe de l'actualité. Ses habitants, qui s'estiment sacrifiés par la métropole en raison des accords de 1992 restreignant la pêche dans les eaux canadiennes, ont demandé au gouvernement français de déposer une lettre d'intention auprès de l'ONU afin d'ouvrir le droit de la France à une «extension du plateau continental». Il est peu probable que la France veuille mécontenter le gouvernement canadien, mais elle ne veut certainement pas non plus renoncer à ses prérogatives. Terre-Neuve-et-Labrador elle-même pourrait faire valoir de nouvelles revendications au-delà des 200 milles actuels.

[56] Le différend au sujet des îles Saint-Pierre-et-Miquelon

Carte

Éric Le Gresley. «Figure 4 – Le différend au sujet des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon», *La Convention sur le droit de la mer*, février 1993, [En ligne], <http://publications.gc.ca/collections/Collection-R/LoPBdP/BP/bp322-f.htm#c.%20Le%20diff%C3%A9rend%20de%20la%20mer%20de%20Beaufort%28txt%29> (Page consultée le 3 juillet 2013)

On voit que la délimitation et la défense des frontières offrent aux juristes un potentiel pratiquement illimité, surtout dans le contexte d'un réalignement de l'équilibre géopolitique planétaire sur fond de changements climatiques. Le Canada, à cet égard, représente un sujet d'étude exemplaire.

Sous la loupe...

Les États insulaires du Pacifique : l'importance des frontières maritimes

Contrairement à l'hémisphère Nord où prédominent les masses continentales, l'hémisphère Sud compte plutôt des étendues océaniques – à tel point que l'on a nommé Océanie toute une partie du monde. La plupart des États ont une très faible étendue mais, si on considère leur domaine maritime, leur superficie n'a plus rien à envier à celle de maints États continentaux. Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi et l'évolution des droits maritimes a eu pour conséquence un certain nombre de litiges.

Avant l'établissement des zones économiques exclusives (ZEE) à 200 milles marins des côtes, les eaux territoriales des États insulaires du Pacifique s'arrêtaient à 20 kilomètres du littoral, en dépit du découpage en États indiqué sur les cartes [57]. Ces frontières géométriques constituaient en effet des limites administratives, mais ne correspondaient pas à des espaces maritimes souverains prolongeant, en quelque sorte, le territoire terrestre. La création des ZEE a donné aux micro-États du Pacifique le contrôle direct sur de vastes espaces océaniques et leur sous-sol, terme par lequel les juristes désignent le fond marin, ainsi que tout ce qui se trouve à sa surface (comme les nodules polymétalliques) et au-dessous (comme les réserves d'hydrocarbures).

[57] Les États de l'Océanie

Carte

Ressources naturelles Canada. «Carte de l'Océanie». Le Voyageur.com, 2001. [En ligne], <http://www.e-voyageur.com/atlas/oceanie.htm> et en version plus nette sur <http://soutien67.free.fr/geographie/pages/oceanie.htm> (Page consultée le 3 juillet 2013)

Après la codification du concept de zone économique exclusive des états côtiers par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), le moindre rocher se prêtant à l'occupation humaine commande un territoire maritime de plus de 125 000 milles carrés. Les archipels formés de minuscules îles distantes les unes des autres, tels que Kiribati et la Micronésie, ont vu leur territoire s'étendre sur des centaines de milliers de kilomètres carrés dans l'espace maritime. La nouvelle législation leur a permis de vendre des droits de pêche et, dans certains cas, d'exploration minière aux pays ayant la technologie requise pour exploiter ces ressources. Mais, selon la même logique, les puissances coloniales qui ont conservé une juridiction sur ce type d'îles (c'est le cas de la Grande-Bretagne et de la France) ont elles aussi étendu considérablement leur domaine national [58 A][58 B]. Hawaï, un État américain, possède également une ZEE immense.

[58 A] La ZEE française dans l'océan mondial

Carte

France. «Espaces maritimes sous juridiction française», *Délimitations maritimes*, Service Hydrographique et Océanique de la Marine (SHOM), s.d., [En ligne], <http://www.shom.fr/les-activites/projets/delimitations-maritimes/espaces-francais/> (Page consultée le 3 juillet 2013)

[58 B] Détail : La ZEE de la Nouvelle-Calédonie, une possession française

Carte

«La Zone Économique Exclusive de la Nouvelle-Calédonie», Économie, Nouvelle-Calédonie, *croixdusud.info*, [En ligne], http://www.croixdusud.info/economie/nc_ze.php (Page consultée le 3 juillet 2013)

Aujourd'hui, l'exploration des plateaux continentaux devient également un enjeu très important, car lorsque la souveraineté se trouve contestée en vertu du critère de la distance des côtes, un État peut établir sa souveraineté

jusqu'à une limite de 350 milles de celles-ci, à condition de prouver qu'une île appartient à son plateau continental, autrement dit au prolongement géologique naturel du continent sous la mer. Étant donné l'émiettement des terres émergées, la revendication d'un même espace par plusieurs pays n'est pas rare et, en cas de doute, c'est le critère de la légitimité qui peut servir à départager les droits. La légitimité est déterminée par l'occupation effective du territoire, autrement dit l'autorité du fait accompli et jusque-là non contesté. Le Japon, par exemple, a dépensé des sommes considérables pour établir des activités sur des îles très éloignées, notamment en construisant un phare sur les îles Diaoutai (ou Diaoyoutai), une zone litigieuse entre Taïwan, la Chine et le Japon (Etats-Unis, 2009) .

Le nouveau découpage des zones maritimes réduit considérablement l'espace ouvert que constituait auparavant la haute mer. Chaque fois que la distance entre deux îles, ou entre une île et une masse continentale, est égale ou inférieure à 400 milles marins, la zone libre (eaux internationales) disparaît. En Asie du sud-est et dans la partie sud-ouest du Pacifique, la délimitation des ZEE a pratiquement anéanti le domaine de la haute mer. Les ZEE se chevauchent parfois, auquel cas l'espace est partagé à égalité à partir de la ligne d'équidistance des côtes... sauf revendications particulières [59].

[59] Les revendications frontalières maritimes dans l'Océanie insulaire

Carte

François Taglioni. «Fig. 9 - Les revendications frontalières maritimes dans l'Océanie insulaire», dans «Les petits espaces insulaires au cœur des revendications maritimes dans le monde», 26, *L'espace politique*, 11 2007-1, [En ligne], <http://espacepolitique.revues.org/index732.html> (Page consultée le 3 juillet 2013)

La délimitation n'est pas toujours aisée. Chaque État maritime est devenu le voisin immédiat d'un autre, ce qui multiplie les frontières et les contestations possibles. Dans la mer de Chine méridionale, seule la partie centrale demeure du domaine de la haute mer et, comme celle-ci est encerclée par des zones économiques exclusives, elle se trouve réduite au rôle de tampon entre les États côtiers. Beaucoup d'îles ou récifs y sont situés à des distances inférieures à 100 milles de distance de ceux des États voisins. La convention entrée en vigueur en 1984 ne spécifiait pas clairement comment départager les espaces, ce qui a déclenché des conflits. En second lieu, l'inégalité de puissance entre les États a conduit à des abus tels que le pillage des ressources des pays les moins à même de faire respecter leurs droits et, à cet égard, la Chine fait partie des pays lésés (par exemple pour ses intérêts pétroliers en mer de Chine méridionale). Au même titre que les ressources, les voies de passage stratégiques font l'objet d'une utilisation abusive (Taglioni, 2007).

La mer de Chine méridionale constitue d'ailleurs une zone particulièrement disputée [60].

- L'archipel des Spratly est formé d'une centaine d'îles inhabitées ne totalisant pas plus de 5 km². Sa position stratégique sur la route du pétrole en provenance du Moyen-Orient et ses réserves supposées de pétrole et de gaz naturel en font cependant l'objet de revendications conjointes de la part de la Chine, de Taïwan, des Philippines, de la Malaisie, du Vietnam et du Sultanat de Brunei.
- L'archipel des Paracels fait l'objet d'un conflit entre la Chine et le Vietnam. La Chine a en effet occupé ces îles en 1974 après en avoir expulsé le Vietnam par la force. Ce dernier continue à les revendiquer et les deux pays y développent concurremment la pêche et le tourisme (Maudoux, 2005).

[60] Les zones contestées en mer de Chine méridionale

Carte

Didier Ortolland et Jean-Pierre Pirat. «Revendications en mer de Chine du sud», *Atlas géopolitique des espaces maritimes*, Paris, Technip, 2010, dans *Ceriscope Frontières*, 3 février 2011, [En ligne], <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/revendications-en-mer-de-chine-du-sud> (Page consultée le 3 juillet 2013)

Seuls quelques exemples ont été abordés ici, les zones litigieuses étant légion dans cette partie du monde. La plupart des conflits demeurent relativement mineurs et limités à l'échelle régionale, mais certains ont pris de l'envergure depuis quelques années, préfigurant une nouvelle distribution des rôles sur la scène politique mondiale. Ainsi, la Chine a récemment durci le ton et entrepris des grandes manœuvres navales en mer de Chine méridionale, en

relation avec ses ambitions maritimes naissantes (voir «*La Chine : les ondes concentriques de l'Empire du Milieu*», p. 47). L'île chinoise de Hainan sert de base pour la construction de sous-marins d'attaque et nucléaires [61] (De la Grange, 2010).

[61] La Chine affirme sa souveraineté sur la mer de Chine méridionale

L'occupation effective de l'espace et les démonstrations de force contribuent à légitimer les revendications des États dans les zones contestées.

Photo et article

Arnaud de la Grange, Arnaud. «Pékin veut étendre sa souveraineté maritime au sud», *Le Figaro*, 23 juillet 2010, [En ligne], <http://www.lefigaro.fr/international/2010/07/23/01003-20100723ARTFIG00571-pekin-veut-etendre-sa-souverainete-maritime-au-sud.php> (Page consultée le 3 juillet 2013)

Parmi les solutions utilisées pour régler les différends, il y a évidemment le recours aux autorités internationales compétentes, mais l'exercice d'un contrôle effectif représente un atout de poids. Plus la solution tarde, plus le contrôle légitime les revendications ! C'est ainsi que, entre autres, le Japon a semé l'émoi en construisant son phare sur les îles Diaoutai et que le Vietnam organise des excursions touristiques dans les îles Spratly (Dung, 2011). Des gestes d'apparence anodine dont la signification politique n'échappe cependant à personne. Les revendications territoriales aboutiront donc peut-être à des modifications de la carte politique dans les régions concernées. Si le XXI^e siècle est le «siècle du Pacifique» comme certains l'affirment, les petits États insulaires et leurs domaines maritimes prendront une importance accrue. Rappelons aussi que l'élévation du niveau des mers est appelée à modifier bien des choses. Certains États, comme Tuvalu, ne sont-ils pas tout simplement menacés de disparition ? La question du réchauffement climatique et de ses conséquences est plus particulièrement abordée dans le *dossier n° 6 : L'environnement. La Terre, un héritage en péril ?*

Sous la loupe...

La Chine : les ondes concentriques de l'Empire du milieu

La Chine [62] serait un empire **ethnocentrique**. Selon cette vision, le centre du monde est constitué par les régions peuplées de **Han** ; le second cercle correspond aux régions annexées (Tibet et Xingjiang) ; le troisième aux régions sur lesquelles la Chine revendique sa souveraineté (notamment les îles de Taïwan, Paracels et Spratly) [63] ; le quatrième aux États alliés, la plupart du temps de culture chinoise ; le dernier se compose des pays jugés hostiles à la Chine, comme l'Inde, le Japon, les Etats-Unis et – de moins en moins – la Russie. Certains États du quatrième cercle sont des États tampons servant de glacis politique : la Corée du Nord notamment (entre la Corée du Sud et le Japon, tous deux alliés aux Etats-Unis), ainsi que la Mongolie et le Vietnam (Nguyen, 2006).

Ethnocentrique – Qui a pour centre ou pour unique référence un peuple, un groupe ethnique particulier.

Han – Dynastie qui a régné sur la Chine dans l'antiquité et groupe ethnique majoritaire en Chine.

[62] L'Empire du milieu

Carte

«Carte de Chine», *Chine Informations*, s.d., [En ligne] http://www.chine-informations.com/guide/carte-de-chine_1109.html (Page consultée le 3 juillet 2013)

[63] Les régions revendiquées

Carte

Philippe Rekacewicz. «Tensions en mer de Chine», Cartographie – Asie, *Le Monde diplomatique*, 2008, [En ligne], <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/tensionsenmerdechine> (Page consultée le 3 juillet 2013)

Sur le plan géopolitique, la Chine a deux objectifs majeurs : retrouver son rôle de puissance centrale, après les humiliations subies au XIX^e siècle de la part des pays occidentaux, du Japon et de la Russie (Le Quintrec, 2008), et assurer la sécurité de ses immenses frontières. La Chine a récupéré plusieurs territoires depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, notamment l'île de Formose (devenue Taïwan), Hong Kong et Macao. Elle entend aujourd'hui restaurer sa souveraineté sur le Tibet et Taïwan, considérés comme des provinces rebelles, et faire reconnaître ses droits maritimes en Asie du sud-est.

La Chine est multiculturelle et les enclaves capitalistes ne la gênent pas. Cependant, elle ne tolère pas la dissidence face à l'autorité du pouvoir central. C'est pourquoi elle a adopté une politique de **sinisation** de peuples comme les Mongols, contraints de se sédentariser, et les Tibétains. De plus, malgré certaines tensions et une méfiance réciproque, elle s'est rapprochée de la Russie et des Etats-Unis par crainte du séparatisme des Ouïgours (musulmans du Xinjiang).

Sinisation – Expansion de la civilisation chinoise ou, ici, conversion à la civilisation chinoise. Il s'agit d'une politique d'assimilation.

En 1959, le dalaï-lama, chef de l'État tibétain, est obligé de s'exiler à la suite d'un soulèvement et le Tibet [64] devient la région autonome chinoise du Xizang. La civilisation millénaire du Tibet, organisée autour des monastères bouddhistes, résiste de toutes ses forces à l'athéisme officiel. Les Chinois tâchent donc d'éradiquer la culture tibétaine par la répression, la destruction systématique du patrimoine et l'implantation massive de colons. Cette politique d'assimilation est présentée comme une entreprise de libération d'un peuple asservi et de modernisation de l'économie. La diaspora préserve ce qu'elle peut de la culture traditionnelle au milieu des peuples chez lesquels les Tibétains ont trouvé refuge et la question des droits de l'homme représente un irritant dans les relations internationales de la Chine, mais le souci de son intégrité territoriale et la poursuite de ses ambitions ne laissent guère place à la souplesse.

[64] L'occupation chinoise au Tibet

L'armée chinoise défile à Lhassa, capitale du Tibet, devant le palais du Potala (ancienne résidence du dalaï-lama).

Photo

Reuters. «N° 16 - Soixante ans de domination chinoise au Tibet», *L'Express.fr*, 14 mars 2008, [En ligne], http://www.lexpress.fr/diaporama/diapo-photo/actualite/monde/asia/soixante-ans-de-domination-chinoise-au-tibet_501330.html?p=16 (Page consultée le 3 juillet 2013)

Le Tibet constitue un territoire stratégique, et cela d'autant plus qu'il renferme du pétrole et d'autres ressources minérales. Il partage une longue frontière avec la région autonome musulmane du Xinjiang et forme une zone tampon entre la Chine et l'Inde [65], pays avec lequel la Chine a entretenu plusieurs sujets de contestation. La Chine y dissimulerait d'ailleurs des bases de lancement de missiles et des sites d'enfouissement de déchets nucléaires (Maurie, 1996).

[65] Paysage tibétain

Le Tibet est une région de hauts plateaux, à la population clairsemée et au climat rigoureux.

Photo

Matthieu Ricard. «En chemin vers le mont Kailash», 1998, YellowKorner, [En ligne], <http://www.yellowkorner.com/photos/411/photographies-accueil.aspx> (Page consultée le 3 juillet 2013)

L'île de Taïwan, ou «République de Chine», a servi de refuge aux Chinois nationalistes après la victoire des communistes en 1949 et siégé à l'ONU jusqu'au rapprochement entre les Etats-Unis et la Chine de Mao Zedong dans les années 1970. Elle fonctionne comme un État autonome, mais pour Beijing (la «République populaire de Chine»), il s'agit plutôt d'une province chinoise à réintégrer. Sa position face à Hong Kong – qui a été une colonie britannique jusqu'en 1997 – lui a permis de développer une économie florissante, loin des conflits du continent asiatique. Jusqu'à présent, Taïwan conserve sa prospérité et ses structures démocratiques, mais son avenir est incertain. La communauté internationale ne lui reconnaît pas le statut d'État indépendant et la Chine interviendrait immédiatement au cas où l'île proclamerait son indépendance. Les Etats-Unis, de leur côté, se sont engagés à soutenir le concept d'une Chine unique, la Chine communiste, mais leur Septième flotte du Pacifique (*voir la carte 30, p. 23*) et leurs bases de lancement de missiles (officiellement destinés à contrer le terrorisme islamique) demeurent en état de veille. Taïwan constitue donc un important levier géopolitique, étant donné la proximité du Japon, de la Corée du Nord et de la Russie.

Ses immenses besoins en énergie et en matières premières, ses ambitions et la défense de ses droits maritimes en Asie du sud-est imposent désormais à la Chine de devenir également une puissance navale. Sa souveraineté sur la mer de Chine septentrionale n'est pas contestée, malgré un différend avec le Japon au sujet de l'archipel de Senkaku (son nom japonais) ou Diaoyu (son nom chinois), mais il n'en va pas de même pour la mer de Chine méridionale, qu'elle considère comme son espace vital étant donné la présence de nombreuses minorités chinoises dans tout le sud-est asiatique. Les zones les plus problématiques sont les îles Paracels et Spratly, dont les États riverains se disputent la propriété. L'intérêt de ces îlots rocheux provient surtout de leur position stratégique sur la route du pétrole, qui part du Moyen-Orient et transite par le détroit de Malacca et l'océan Indien avant d'aboutir en mer de Chine (*voir la carte 9, p. 11*). Bien qu'on ne note pas d'hostilités ouvertes, la Chine affirme ses prétentions au moyen d'incursions navales, de temps à autre, ainsi qu'en construisant des installations pour établir sa souveraineté. Grâce à des accords avec les gouvernements concernés, selon la stratégie dite du «collier de perles» [66] (Zajec, 2009), elle développe des bases militaires sur les côtes de l'océan Indien et elle est dorénavant en mesure de bloquer l'accès au détroit de Malacca, que surveillent étroitement la marine américaine et la marine indienne (Fau, 2004). Il est donc clair que ce pays se positionne dorénavant comme une puissance maritime avec laquelle il faut compter, d'autant plus que ses échanges et partenariats se sont élargis à tous les continents. En avril 2009, de spectaculaires grandes manœuvres ont marqué le 60^e anniversaire de la marine chinoise, avec une première participation de sous-marins nucléaires (De la Grange, 2010).

[66] La stratégie chinoise du «collier de perles»

Carte

- «La stratégie chinoise du «collier de perles», dans «L'Inde, puissance pragmatique (2/2)», *Le dessous des cartes*, Arte.TV, avril 2011, [En ligne], <http://ddc.arte.tv/nos-cartes/l-inde-puissance-pragmatique-2-2> (Page consultée le 3 juillet 2013)
- ou (carte et article) : «Chine : la stratégie du collier de perles», *Le livre d'heures de Dom Bosco*, 20 janvier 2011, [En ligne], <http://www.dombosco.fr/article-chine-la-strategie-du-collier-de-perles-65367158.html> / (carte seule) : http://a397.idata.over-blog.com/3/69/59/49/Set_01/Collier_de_perles.jpg (Page consultée le 4 juillet 2013)

Faut-il avoir peur de la Chine ? On sait qu'elle possède une grande partie de la dette américaine et qu'elle pourrait déclencher une attaque informatique massive ; dans sa recherche de sources d'énergie, elle tend à s'allier avec des gouvernements qui n'entretiennent pas de sympathies particulières pour l'Occident. Mais on ne peut répondre à une telle question. Il est certain, en revanche, que la Chine veut faire respecter ses droits territoriaux et son honneur national, réoccuper sa sphère naturelle d'expansion et acquérir une influence à la hauteur de sa puissance économique.

Pour aller plus loin

À lire

- «Henri Dorion discrédite les Dix Grands Mensonges sur la frontière du Labrador». Québec, Assemblée Nationale, *Journal des débats* n° 6, 17 octobre 1991, p. 154-157.

Cette frontière non reconnue constitue un irritant majeur dans les relations entre le Québec et la province de Terre-Neuve-Labrador.

- Lapierre, Dominique et Larry Collins. *Cette nuit la liberté*, Paris, Pocket, 1994, 765 p.

La partition de l'Inde en 1947, le tracé des frontières avec le Pakistan par un juriste londonien et les transferts de population entre zones hindoues et musulmanes.

- Lasserre, Frédéric (dir.). *Passages et mers arctiques, Géopolitique d'une région en mutation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2010, 516 p. (coll. «Géographie contemporaine»).

Ce spécialiste de l'Arctique et des grands enjeux internationaux joint la rigueur scientifique à une grande clarté dans la présentation des thèmes traités.

- Nguyen, Éric. *L'Asie géopolitique. De la colonisation à la conquête du monde*, Levallois-Perret, Studyrama, 2006, 334 p.

Le passé, où l'humiliation coloniale a succédé à la grandeur impériale, éclaire les ambitions et la stratégie internationale de la Chine.

À voir

- Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM) et Radio Ville-Marie, «Les guerres du climat», *Planète Terre*, Montréal, 13 min coul., (20 mars 2009). Pour visionner le document en ligne : <http://www.cerium.ca/Retournement-au-Salvador-Refugies?t=2340>

Cette question, appelée à prendre de l'importance au cours des prochaines décennies, entraînera des conflits et pose un défi humanitaire et juridique aux Nations Unies.

- Prévost, François et Hugo Latulippe. *Ce qu'il reste de nous*, Canada, 2004, 77 min, coul., 35 mm.

Documentaire réalisé clandestinement sur la culture tibétaine sous la domination chinoise.

- Sauvé, René-Marcel. «Géopolitique et avenir du Québec», *Tagtélé*, série de 3 vidéos, 2008.

<http://www.tagtele.com/videos/voir/23737> (1) 8 min 55

<http://www.tagtele.com/videos/voir/23739> (2) 22 min 20

<http://www.tagtele.com/videos/voir/23740> (3) 18 min 23

Pour R-M. Sauvé, le Québec est, dans les faits, un État national. En tant que géographe, il explique le rôle important qu'ont joué les caractéristiques du territoire dans l'évolution politique.

- Michel, Thierry. *Somalie, l'humanitaire s'en va-t-en guerre*, Belgique, 1994, 85 min, coul., 35 mm et Bétacam SP.

Documentaire sur la première opération mondiale d'ingérence humanitaire sous la bannière de l'ONU.

Sur le Web

- Alliance géostratégique : <http://alliancegeostrategique.org/2011/05/05/cafe-strategique-barrieres-frontalieres-stephane-rosiere-ii-une-sitographie-en-complement/>

Un répertoire de sites sur le thème des barrières, frontières et murs avec des liens actifs et à jour.

- HISTGEOGRAPHIE : <http://www.histgeographie.com>

Dossiers cartographiques pour comprendre les différentes facettes des espaces régionaux (Europe, Russie).

- Institut supérieur d'économie maritime (ISEMAR) de Nantes-Saint-Nazaire :

<http://www.isemar.asso.fr/fr/ressources/cartographie.php>

Pour télécharger une variété de cartes et de documents pdf sur le thème de la puissance maritime.

- La Documentation française, abécédaire des organisations internationales et régionales :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/monde/organisations/index.shtml?xtor=EPR-528>

Pour trouver une liste à jour des États membres, des renseignements les concernant et des liens pertinents vers d'autres sites.

- Le cartographe : <http://www.le-cartographe.net/index.php/fr/blog/archives/132-les-ruptures-en-arctique-climat-et-geostrategie>

Cartes, dossiers thématiques (l'espace chinois, par exemple), suggestions de lectures, un document

vidéo («Les ruptures en Arctique : climat et géostratégie», une conférence de Frédéric Lasserre)

Bibliographie

«1959 Traité sur l'Antarctique», *IS@DD Information sur le développement durable*, Université de Genève, 27 octobre 2009, [En ligne], http://cms2.unige.ch/isdd/spip.php?article193&id_document=103 (Page consultée le 11 août 2011)

Aristotéles. *Politique d'Aristote*, seconde édition revue et corrigée, trad. Barthélémy Saint-Hilaire, Paris, Dumont, 1848, 538 p. Livre numérique Google, p. 217-218, [En ligne], http://books.google.ca/books?id=awSmm1-cCd8C&pg=PA217&lpg=PA217&dq=Aristote,+climats+et+politique&source=bl&ots=XiAzK1nASL&sig=ZnQqwHVSxSDP2c8XMkJuGOfmBhg&hl=fr&ei=3DQ7TrqGEeXe0QH4vYn2Aw&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnum=6&ved=0CDEQ6AEwBQ#v=onepage&q&f=false (Page consultée le 4 août 2011)

Autorité des fonds marins. «À propos de l'Autorité», Accueil, *Autorité internationale des fonds marins*, 2011, [En ligne], <http://www.isa.org.jm/fr/about> (Page consultée le 2 septembre 2011)

Benyekhlef, Karim. «Crise de la dette américaine – Pour une gouvernance globale», *Le Devoir*, 19 août 2011, [En ligne], http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/329600/crise-de-la-dette-americaine-pour-une-gouvernance-globale?utm_source=infolettre-2011-08-19&utm_medium=email&utm_campaign=infolettre-quotidienne (Page consultée le 26 septembre 2011)

Bériault, Jean. «Le litige Ottawa-Paris sur le plateau continental canadien», Le bloc-notes de Jean Bériault, Chroniques, *Radio-Canada International*, 27 janvier 2010, [En ligne], <http://www.rcinet.ca/francais/chronique/le-bloc-notes-de-jean-beriault/le-litige-ottawa-paris-sur-le-plateau-continental-canadien/> (Page consultée le 2 septembre 2011)

Boudreau, Philippe et Claude Perron. *Lexique de science politique*, Montréal/Toronto, Chenelière/McGraw-Hill, p. 41 et 80.

Brussard, Stéphane. «La diplomatie du Sud ne va pas encore renverser l'ordre mondial», *InfoSud*, 21 mai 2010, [En ligne], <http://www.infosud.org/spip.php?article8067> (Page consultée le 18 septembre 2011)

Burgun, Isabelle. «Arctique : pas d'autoroute en vue», *Agence Science-Presse*, 26 avril 2011, [En ligne], <http://www.sciencepresse.qc.ca/actualite/2011/04/26/arctique-dautoroute-maritime-vue> (Page consultée le 8 août 2011)

Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada. *Déclaration sur la création du Conseil de l'Arctique*, Ottawa, 5 mai 2011, [En ligne], <http://www.international.gc.ca/polar-polaire/ottdec-decote.aspx?lang=fr&view=d> (Page consultée le 8 octobre 2011)

Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada. «Le plateau continental étendu du Canada», 3 juin 2011, [En ligne], http://www.international.gc.ca/continental/index.aspx?lang=fra&menu_id=13&menu=r&view=d (Page consultée le 9 août 2011)

Chardon, Jean-Pierre. «Le canal de Panama», Échanges, transports et TIC, *Atlas Caraïbe*, avril 2008, [En ligne], <http://atlas-caraibe.certic.unicaen.fr/fr/page-67.html> (Page consultée le 8 septembre 2011)

Choquette, Emmanuel. «Qu'est-ce que l'État ?» Capsule monde, vidéo, 5 min. coul., dans Jean-Herman Guay (dir), *Perspective Monde*, École de politique appliquée, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Université de Sherbrooke, juillet 2011, [En ligne], <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/BMVideos/vvv5.jsp?no=47> (Page consultée le 14 août 2011)

Commission européenne. Accueil, *Politique Européenne de Voisinage*, 2011, [En ligne], http://ec.europa.eu/world/enp/index_fr.htm (Page consultée le 9 septembre 2011)

Commission européenne. «Langues d'Europe», *Langues*, Commission européenne, 3 décembre 2010, [En ligne], http://ec.europa.eu/education/languages/languages-of-europe/index_fr.htm (Page consultée le 26 septembre 2011)

Corlay, Jean-Pierre. «Du poisson pour se nourrir, du poisson pour vivre : les enjeux de la pêche et de l'aquaculture à l'aube du III^e millénaire», Géolittomer, IGARUN, Université de Nantes, 2004, [En ligne], http://archives-fig-st-die.cndp.fr/actes/actes_2004/corlay/article.htm (Page consultée le 14 août 2011)

Coulon, Jocelyn. «Déjà un État failli», *La Presse*, cahier A, p. 18 (13 juillet 2011).

Coulon, Jocelyn. «La peur des autres», *La Presse*, cahier A, p. 21 (6 septembre 2011)

Coulon, Jocelyn. «Le Canada, puissance militaire», *La Presse*, 9 juin 2011, dans Publications, Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM), Université de Montréal, s.d., [En ligne], <http://www.cerium.ca/Le-Canada-puissance-militaire> (Page consultée le 9 septembre 2011)

Deglise, Fabien. «Des Casques verts comme remède contre le changement climatique», *Le Devoir*, 1^{er} septembre 2011, [En ligne], http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/330509/des-casques-verts-comme-remede-contre-le-rechauffement-climatique?utm_source=infolettre-2011-09-01&utm_medium=email&utm_campaign=infolettre-quotidienne (Page consultée le 6 septembre 2011)

De la Grange, Arnaud. «Les Etats-Unis et la Chine se mesurent en haute mer», *Le Figaro.fr*, 23 juillet 2010, [En ligne], <http://www.lefigaro.fr/international/2010/07/23/01003-20100723ARTFIG00592-les-etats-unis-et-la-chine-se-mesurent-en-haute-mer.php> (Page consultée le 26 septembre 2011)

De la Grange, Arnaud. «Pékin veut étendre sa souveraineté maritime au sud», *Le Figaro*, 23 juillet 2010, [En ligne], <http://www.lefigaro.fr/international/2010/07/23/01003-20100723ARTFIG00571-pekin-veut-etendre-sa-souverainete-maritime-au-sud.php> (Page consultée le 15 août 2011)

Dorin, Gérard. «La Russie et le Caucase : un éclairage géopolitique», *Diploweb.com*, 27 novembre 2008, [En ligne], <http://www.diploweb.com/La-Russie-et-le-Caucase-un.html> (Page consultée le 24 août 2011)

Dung, Vo Trung. «Paracel et Spratley # 2 : Manifestation populaire au Vietnam contre la Chine ce dimanche ?», *Histoires d'Asie*, Blog abonné, *Le Monde.fr*, 4 juin 2011, [En ligne], <http://trungdungvo.blog.lemonde.fr/2011/06/04/paracel-et-spratley-2-manifestation-populaire-au-vietnam-contre-la-chine-ce-dimanche/> (Page consultée le 15 août 2011)

Élargissement de l'Union européenne, nouveaux défis, dossier de La Documentation française, juin 2011, 13 p., [En ligne], <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/elargissement-union-europeenne/index.shtml?xtor=EPR-528> (Page consultée le 9 septembre 2011)

Etats-Unis, US Department of State. «Japan (09/08)», Profile, Countries & Regions, *Diplomacy in Action*, 2009, [En ligne], <http://www.state.gov/outofdate/bgn/japan/110838.htm> (Page consultée le 15 août 2011)

Fagan, Margaret et Marilyn Andrews. *Réflexions – Étude géographique de problèmes mondiaux*, Toronto, McGraw-Hill – Ryerson, 1979, 336 p.

Fau, Nathalie. «Le détroit de Malacca : porte océane, axe maritime, enjeux stratégiques», *Mobilités, flux et transports*, *Géococonfluences*, 15 novembre 2004, [En ligne], <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/Mobil/MobilScient4.htm#haut> (Page consultée le 16 septembre 2011)

Faux, Frédéric. «Le chantier pharaonique du canal de Panama», *Le Figaro*, 23 juin 2009, [En ligne], <http://www.lefigaro.fr/international/2009/06/19/01003-20090619ARTFIG00440-le-chantier-pharaonique-du-canal-de-panama.php> (Page consultée le 19 septembre 2011)

Fellmann, Jerome D. *et al.*, *Human Geography – Landscapes of Human Activities*, 11^e édition, New York, McGraw-Hill, 2010, 489 p.

Fohlen, Claude. *L'Amérique anglo-saxonne de 1815 à nos jours*. Paris, PUF, 1969, 384 p. (Coll. «Nouvelle Clio»).

Gouvernement du Manitoba. «1 - Corridor de commerce au centre du continent – NASCO», *Corridors de commerce*, Division de la politique des transports, Infrastructures et Transports, Gouvernement du Manitoba, s.d., [En ligne], <http://www.gov.mb.ca/mit/tpsd/trade.fr.html> (Page consultée le 8 septembre 2011)

Grenier, Chantal et Nathalie Thibault. *Un monde en mouvement*, Laval, Études Vivantes, 1995, p. 208.

Gresh, Alain (dir.) *et al.* *Le Monde diplomatique – L'Atlas 2010*, Paris, Armand Colin, 2009, 232 p.

Henderson, William B. «L'autonomie gouvernementale des autochtones», *L'Encyclopédie canadienne*, Historical-Dominion, 2011, [En ligne], <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=F1ARTF0009236> (Page consultée le 11 août 2011)

Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA). «Forme de l'État» dans Jean-Herman Guay (dir.), *Perspective Monde*, École de politique appliquée, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke, 2 septembre 2011, [En ligne], <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMListeAttributsEtats?codeAttributs=pr18> (Page consultée le 2 septembre 2011)

Jouve, Edmond. «L'Europe de l'Atlantique à l'Oural», *Espoir* n° 18, 1977, dans «Dossiers thématiques – 1958-1970 La V^e République – De Gaulle et l'Europe», *L'homme*, Fondation Charles-de-Gaulle, s.d., [En ligne], <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/dossiers-thematiques/de-gaulle-et-le-monde/de-gaulle-et-lrsquoeeurope/analyses/lrsquoeeurope-de-lrsquoatlantique-a-lrsquooural.php> (Page consultée le 22 août 2011)

Kupchyshyn, Oleksandr. «L'Union européenne sans l'Ukraine est une construction incomplète», *Économie et société*, *Les Échos*, 19 août 2011, [En ligne], <http://lecercle.lesechos.fr/node/37042> (Page consultée le 22 août 2011)

Lacoste, Yves. *Géopolitique – La longue histoire d'aujourd'hui*, Paris, Larousse, 2009, 335 p.

La Documentation française. «L'enclave de Kaliningrad, laboratoire des futures relations Russie-Union européenne», *La Russie et l'Union européenne*, 2006, [En ligne], <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/europe-russie/enclave-kaliningrad.shtml> (Page consultée le 7 août 2011)

Lafargue, François. «Des économies émergentes aux puissances émergentes», *Questions internationales* n° 51 (septembre 2011), La Documentation française, p. 108.

Langlois, Georges et Gilles Villemure. *Histoire de la civilisation occidentale*, 4^e édition, Laval, Beauchemin, 2005, 341 p.

Lasserre, Frédéric. «Les détroits arctiques canadiens et russes : souveraineté et développement de nouvelles routes maritimes», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 48, n° 135, 2004, p. 397-425, dans *érudit*, s.d., [En ligne], <http://www.erudit.org/revue/cgq/2004/v48/n135/011799ar.pdf> (Page consultée le 13 septembre 2011)

Lasserre, Frédéric. «Les ruptures en Arctique : climat et géostratégie», conférence, France, Institut national des hautes études de défense nationale (IHEDN), 22 min, coul., vidéo, (19 février 2011), *Le Cartographe*, [En ligne], <http://www.le-cartographe.net/index.php/fr/blog/archives/132-les-ruptures-en-arctique-climat-et-geostrategie> (Page consultée le 13 septembre 2011)

Latsa, Alexandre. «La démographie russe, objet de tous les fantasmes», *Nations Presse.info*, 30 décembre 2010, [En ligne], <http://www.nationspresse.info/?p=120249> (Page consultée le 22 août 2011)

Latsa, Alexandre. «Le 21^{ème} siècle, siècle de l'Arctique ?» dans *Palestine Solidarité*, 9 septembre 2011, [En ligne], http://www.palestine-solidarite.org/analyses.Alexandre_Latsa.090911.htm (Page consultée le 17 novembre 2011)

Le Gresley, Éric. *La Convention sur le droit de la mer*, Canada, Programme des services de dépôt, division du droit et du gouvernement, 24 octobre 2002, [En ligne], <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp322-f.htm#B.%20Historique%20de%20la%20Convention%20sur%20le%20droit%20de%20la%20mer%28txt%29> (Page consultée le 9 août 2011)

Le Quintrec (dir.) et al. *Manuel d'histoire franco-allemand Nathan/Klett, tome 2 – L'Europe et le monde du Congrès de Vienne à 1945*, version française, Paris, Nathan, 2008, 384 p.

«Les pays membres de l'Union européenne», *Comprendre l'Union européenne*, Centre d'Information sur les Institutions Européennes, 2011, [En ligne], <http://www.strasbourg-europe.eu/pays-membres,3322,fr.html> (Page consultée le 22 août 2011)

«Le Sud-Soudan proclame son indépendance», *LEMONDE.FR*, 9 juillet 2011, [En ligne], http://www.lemonde.fr/afrique/article/2011/07/09/le-sud-soudan-proclame-son-independance_1546977_3212.html (Page consultée le 12 août 2011)

«Liban», *Perspective Monde*, École de politique appliquée, Université de Sherbrooke, 15 novembre 2011, [En ligne], <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/pays/LBN/fr.html> (Page consultée le 15 novembre 2011)

«L'UE devient observateur aux Nations Unies», *L'actualité en bref*, Centre d'excellence sur l'Union européenne (CEUE), Université de Montréal, *Bulletin Québec@Europe* n° 47, 10 mai 2011, p. 1, [En ligne], http://www.monnet.umontreal.ca/bulletin/bulletin_47.htm (Page consultée le 9 septembre 2011).

Malaurie, Jean. «Pour Wei Jingsheng et le Tibet – Les droits de l'homme en Chine», archives, *Le Monde diplomatique*, décembre 1996, p. 9, [En ligne], <http://www.monde-diplomatique.fr/1996/12/MALAUURIE/7473> (Page consultée le 26 septembre 2011)

Maudoux, Claudine. «La mer de Chine méridionale», *Institut de stratégie comparée, Commission Française d'Histoire Militaire, Institut d'Histoire des Conflits Contemporains*, 2005, [En ligne], http://www.stratisc.org/strat_063_MAUDOUX.html (Page consultée le 15 août 2011)

Mer Caspienne : enjeux pétroliers : chronologie, dossier de La Documentation française, s.d. [En ligne], <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/mer-caspienne/chronologie.shtml> (Page consultée le 26 septembre 2011)

Mingwen, Zhao. «OCS : déjà dix ans d'essor», *Beijing Information*, 8 juillet 2011, [En ligne], http://french.beijingreview.com.cn/alaune/txt/2011-07/08/content_375312.htm (Page consultée le 11 septembre 2011)

Nguyen, Éric. *L'Asie géopolitique. De la colonisation à la conquête du monde*, Levallois-Perret, Studyrama, 2006, 334 p.

Niel, Frédéric. *Contre les murs*, Paris, Bayard Culture, 2011, 207 p. (coll. «Essais»), dans «Le mur modifie la représentation de l'autre», propos recueillis par l'IRIS, Idées, *Le Monde.fr*, 20 juin 2011, [En ligne], http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/06/20/le-mur-modifie-la-representation-de-l-autre_1538206_3232.html (Page consultée le 4 septembre 2011)

North America's Corridor Coalition, Inc. «About NASCO», 2010, [En ligne], http://www.nascocorridor.com/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=101 (Page consultée

le 18 septembre 2011)

Organisation des Nations Unies. «Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer», *La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, 10 décembre 1982, [En ligne], <http://www.un.org/french/law/los/unclos/closindx.htm> (Page consultée le 9 août 2011)

Organisation des Nations Unies, Accueil. «Progression du nombre des États Membres de 1945 à nos jours», 2011, [En ligne], <http://www.un.org/fr/members/growth.shtml> (Page consultée le 29 août 2011)

Organisation des Nations Unies, Bureau des Affaires du désarmement des Nations Unies. «Traité sur l'Antarctique. Signé à Washington le 1^{er} décembre 1959», Textes officiels anglais, français, russe et espagnol, *Recueil des Traités*, 1961, p. 75, [En ligne], <http://www.un.org/fr/disarmement/instruments/tant.shtml> (Page consultée le 11 août 2011)

Organisation des Nations Unies. «Chapitre I : Buts et principes», *Charte des Nations Unies*, 26 juin 1945, [En ligne], <http://www.un.org/fr/documents/charter/chap1.shtml> (Page consultée le 6 août 2011)

Organisation des Nations Unies, Office of Legal Affairs. «Listes chronologiques de ratifications, adhésions et successions à la Convention aux Accords y relatifs – État au 03/06/11», *Oceans and Law of the Sea*, 2011, [En ligne], http://www.un.org/Depts/los/reference_files/chronological_lists_of_ratifications.htm#The%20United%20Nations%20Convention%20on%20the%20Law%20of%20the%20Sea (Page consultée le 9 août 2011)

Pharand, Donat. *Relever le défi dans l'Arctique*, cité dans Rompkey, Bill, pour le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, *Deuxième rapport – Le contrôle des eaux de l'Arctique canadien : Rôle de la garde côtière canadienne*, Gouvernement du Canada, 15 avril 2010, [En ligne], <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/403/fish/rep/rep02apr10-f.pdf> (Page consultée le 13 septembre 2011)

Robert, Anne-Cécile. «Interventions militaires en Libye et en Côte d'Ivoire – Origines et vicissitudes du “droit d'ingérence”», Archives, *Le Monde diplomatique*, mai 2011, [En ligne], <http://www.monde-diplomatique.fr/2011/05/ROBERT/20488> (Page consultée le 13 août 2011)

Roux, Jean-Paul. «Un lac ottoman : la mer Noire», *Clio – Le monde de Clio*, novembre 2002, [En ligne], http://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/un_lac_ottoman_la_mer_noire.asp (Page consultée le 13 août 2011)

«Russie», *Ufe 7 jours*, n° 276, 28 février 2011, p. 2, [En ligne], http://www.ufe.org/images/stories/UFE/ufe_7_jours/ufe7j_276-28-02-11.pdf (Page consultée le 11 septembre 2011)

Sassen, Saskia. *Critique de l'État – Territoire, Autorité et Droits, de l'époque médiévale à nos jours*, trad. de l'américain par Fortunato Israël, Paris, Demopolis/Le Monde diplomatique, 2009, 478 p.

Schmid, Dorothee (dir.). *La Turquie entre l'Europe et l'Asie*, dossier de La Documentation française, décembre 2010, 11 p., [En ligne], <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/turquie-europe-asie/index.shtml> (Page consultée le 9 septembre 2011)

Taglioni, François. «Les petits espaces insulaires au cœur des revendications frontalières maritimes dans le monde», *L'espace politique*, 1^{er} janvier 2007, [En ligne], <http://espacepolitique.revues.org/index732.html> (Page consultée le 16 août 2011)

«Taux d'accroissement naturel de la population», Pays, *Statistiques mondiales*, 22 août 2011, [En ligne], http://www.statistiques-mondiales.com/accroissement_naturel.htm (Page consultée le 22 août 2011)

Tétart, Frank. «Kaliningrad : une île russe au sein de l'Union européenne élargie», *Hérodote*, n° 118, mars 2005, p. 175-195, dans *Cairn.info*, [En ligne], <http://www.cairn.info/revue-herodote-2005-3-page-175.htm> (Page consultée le 26 septembre 2011)

«Turquie, Croatie et ARYM : le PE évalue les progrès accomplis en vue de l'adhésion», communiqué de presse, Parlement européen, 12 mars 2009, [En ligne], <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?language=fr&type=IM-PRESS&reference=20090310IPR51427> (Page consultée le 9 septembre 2011)

Védrine, Hubert. Cité dans Yves Lacoste, *Géopolitique – La longue histoire d'aujourd'hui*, Paris, Larousse, 2009, p. 44.

Venier, Pascal. «The geographical pivot of history and early twentieth century geopolitical culture», *The Geographical Journal*, vol. 170, n° 4, décembre 2004, p. 330-336, [En ligne], <http://www.pascalvenier.com/venier2004c.pdf> (Page consultée le 4 août 2011)

Verdier, Marie-France. «Dossier constitutionnel : les formes d'État aujourd'hui», éditorial, *Politeia*, n° 12, décembre 2007, [En ligne], <http://www.revue-politeia.com/editorial12.htm> (Page consultée le 2 septembre 2011)

Verhoeven, Joe. *Droit international public*, Bruxelles, Larcier, 2000, 856 p.
http://books.google.ca/books?id=Vsi5cQDLCPOC&pg=PA535&lpg=PA535&dq=détroits+internationaux&source=bl&ots=A14F3kalMy&sig=cwXdNEf52_zPQNDdGmpO7JuAE9E&hl=fr#v=onepage&q=détroits%20internationaux&f=false

Zajec, Olivier. «Actualité et réalité du “collier de perles”», *diploweb.com*, 28 novembre 2009, [En ligne], <http://www.diploweb.com/Actualite-et-realite-du-collier-de.html> (Page consultée le 26 septembre 2011)